



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6100^e séance

Mercredi 25 mars 2009, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Dabbashi.	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Autriche.	M. Ebner
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine.	M. Huang Hongjiang
	Costa Rica	M. Guillermet
	Croatie.	M ^{me} Čačić
	États-Unis d'Amérique.	M ^{me} Germain
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M ^{me} Lecoq
	Japon	M. Okuda
	Mexique.	M. Heller
	Ouganda.	M. Kamahungye
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Bentall
	Turquie	M. Dizdar
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 15.

Le Président (*parle en arabe*) : Je rappelle à tous les orateurs, comme cela a été indiqué ce matin, de bien vouloir limiter leur déclaration à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Moreno Fernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité au nom des 118 membres du Mouvement des pays non alignés. Conformément à votre demande, Monsieur le Président, je lirai une version abrégée de l'intervention préparée par le Mouvement des pays non alignés, dont le texte complet sera distribué dans la salle.

Le Mouvement des pays non alignés condamne l'occupation militaire continue par Israël du territoire palestinien en violation du droit international et des résolutions de l'ONU, et à ce titre, condamne dans les termes les plus énergiques la récente agression militaire israélienne contre la population civile palestinienne de Gaza, laquelle a causé la mort de 1 400 Palestiniens, dont des centaines d'enfants et de femmes, fait plus de 5 500 blessés et provoqué des déplacements considérables, laissant sans foyer des milliers de familles palestiniennes et accroissant les souffrances et la peur parmi la population.

Le Mouvement des pays non alignés condamne également la destruction inutile par Israël de milliers de maisons palestiniennes, de commerces, d'infrastructures civiles essentielles et de locaux de l'ONU, dont plusieurs écoles où des familles palestiniennes apeurées avaient cherché refuge et où elles ont été attaquées par les forces d'occupation israéliennes. Le Mouvement des pays non alignés demande à Israël de mettre immédiatement fin à son agression militaire contre le peuple palestinien et insiste sur la nécessité d'instaurer un cessez-le-feu permanent et durable qui commencerait dans la bande de Gaza et se prolongerait jusqu'en Cisjordanie, tout en exprimant son appui aux efforts déployés par l'Égypte à cet égard.

Nous réitérons notre condamnation du bouclage et du blocus illégaux et inhumains imposés par Israël à la bande de Gaza, qui ont eu pour résultat l'emprisonnement de toute la population civile palestinienne. Le Mouvement des pays non alignés est très préoccupé par la détérioration notable des conditions socioéconomiques et par l'aggravation de la crise humanitaire, conséquence du blocus, qui a exacerbé la pauvreté, les pénuries et les privations généralisées, sans même parler de l'énorme traumatisme et des souffrances immenses provoqués par l'agression militaire.

Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël mette fin à ces pratiques illégales contre le peuple palestinien et lève, de manière permanente, son blocus illégal de la bande de Gaza en autorisant l'ouverture immédiate et continue de tous les points de passage à la frontière afin d'alléger la crise humanitaire et de faciliter la reconstruction immédiate ainsi que le redressement économique du peuple palestinien.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle à la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, qu'il lui incombe de garantir l'ouverture d'une enquête approfondie sur l'ensemble des crimes et des violations perpétrés par Israël dans la bande de Gaza et de veiller à ce que les auteurs de ces crimes répondent. Il faut mettre fin à l'impunité d'Israël et à son irrespect et à son mépris flagrants du droit. Nous attendons le rapport de la Commission d'enquête envoyée à Gaza par le Secrétaire général et nous demandons que des mesures immédiates soient prises pour assurer le suivi des conclusions de l'enquête de ladite Commission et d'envoyer sans délai la mission d'établissement des faits mandatée par le Conseil des droits de l'homme, comme l'ont récemment réclamé les pays non alignés à Genève.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa ferme condamnation de la campagne de colonisation continue et intensive menée par Israël dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, notamment à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée. Ces politiques et ces mesures israéliennes constituent de graves violations du droit international et un mépris flagrant des résolutions de l'ONU et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 9 juillet 2004. Nous insistons sur le fait que les négociations sur le processus de paix sont incompatibles avec les activités de peuplement

illégalles, qui ont de toute évidence comme objectif l'acquisition illégale et l'annexion de fait de nouvelles terres palestiniennes et l'imposition par la force d'une solution unilatérale. Le Mouvement souligne que la campagne de colonisation illégale israélienne dans son ensemble porte gravement atteinte à la continuité territoriale, à l'intégrité, à la viabilité et à l'unité du territoire palestinien occupé et compromet les chances de réaliser physiquement la solution des deux États vivant en paix.

Le Mouvement des pays non alignés demande qu'Israël cesse immédiatement toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et réaffirme que ces mesures illégales ne peuvent pas modifier le cadre de référence du processus de paix, ni nier les droits inaliénables du peuple palestinien. Le Mouvement demande également que la communauté internationale agisse d'urgence pour contraindre la Puissance occupante à se conformer à toutes ses obligations en vertu du droit international, y compris la IV^e Convention de Genève, les résolutions de l'ONU, l'avis consultatif et ses obligations en vertu de la Feuille de route.

Le Gouvernement libanais s'est constamment efforcé de stabiliser la situation sur son territoire après l'agression brutale lancée par Israël et ses graves violations de son intégrité territoriale et de sa souveraineté. Le Mouvement des pays non alignés se déclare de nouveau satisfait par les mesures prises par le Gouvernement libanais pour appliquer la résolution 1701 (2006), notamment le déploiement des forces armées libanaises le long des frontières nord et est du Liban afin de garantir la sécurité et la stabilité aux frontières.

Le Mouvement reste profondément préoccupé par les constantes violations, terrestres et aériennes, de la Ligne bleue par Israël, au mépris de la résolution 1701 (2006). Nous exhortons énergiquement Israël à mettre fin à l'occupation de la partie nord du village de Ghajar, du côté nord de la Ligne bleue, et à s'abstenir immédiatement de toute violation de la souveraineté libanaise et de la résolution 1701 (2006), ainsi que de toute provocation des forces armées libanaises ou de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Mouvement demande également un règlement rapide de la question des fermes de Chebaa respectant intégralement l'intégrité territoriale libanaise, comme prévu par la résolution 1701 (2006). Nous exhortons toutes les parties à coopérer à la protection des droits

souverains du Liban dans ce secteur, et nous notons les importants efforts qui sont déployés par le Secrétaire général à cet égard.

Le Mouvement est pleinement conscient de l'énorme défi auquel est confronté le Liban du fait des 1,2 million de bombes à sous-munitions lancées par Israël lors de son attaque de ce pays. Le Mouvement condamne une fois de plus l'utilisation de ces armes par Israël et déplore le nombre de pertes que cela entraîne. Le Mouvement des pays non alignés exhorte énergiquement Israël à fournir des informations concernant l'endroit où se trouvent exactement ces engins explosifs ainsi que les cartes des champs de mines terrestres posées par Israël lors de son occupation du Sud-Liban.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme à nouveau que toutes les mesures et actions qu'Israël, Puissance occupante, a prises ou se propose de prendre en vue de modifier le statut juridique, le caractère physique, la composition démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures prises par Israël en vue d'y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et de nul effet. Nous réaffirmons également que toutes ces mesures et actions, y compris la construction et l'expansion illégales des colonies israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, constituent une violation claire du droit international, des accords internationaux, de la Charte et des décisions de l'Organisation des Nations Unies, y compris la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, et de la IV^e Convention de Genève et constituent aussi un défi pour la communauté internationale. Le Mouvement exige qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire complètement du Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

En ce moment critique pour le Moyen-Orient, en particulier en ce qui concerne la question tragique et de longue date de la Palestine, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son intention de poursuivre son appui et de contribuer de toutes les manières possibles à instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, fondée sur toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, le mandat de la Conférence de Madrid, le principe de l'échange de terres contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit d'emblée permis de dire combien ma délégation se réjouit de vous voir, Monsieur le Président, présider en personne le Conseil de sécurité ce mois. Nous sommes certains que la présence de la Jamahiriya arabe libyenne à ces hautes fonctions aidera à promouvoir les projets et les efforts de la communauté internationale pour parvenir à des solutions viables aux problèmes d'aujourd'hui, notamment s'agissant du Moyen-Orient et de l'Afrique. Nous sommes également forts reconnaissants au Représentant permanent du Japon et aux membres de sa délégation pour les efforts qu'ils ont déployés pendant tout le mois dernier. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de l'exposé qu'il a fait plus tôt aujourd'hui.

L'ONU ne saurait désormais plus examiner le conflit arabo-israélien et la question de Palestine comme si de rien n'était. Le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de s'acquitter de ses devoirs fondamentaux ne doit pas avoir des conséquences désastreuses pour notre région et ses peuples, à savoir l'agression, la colonisation, la poursuite de l'occupation israélienne et la souffrance. L'ONU en général et le Conseil de sécurité en particulier doivent donc être à la hauteur des objectifs et des principes énoncés dans la Charte en essayant au moins d'appliquer certaines résolutions et décisions parmi les centaines adoptées par cette Organisation internationale depuis sa création dans le but de mettre un terme à l'occupation des territoires arabes par Israël, aux violations des droits de l'homme qu'il y commet et à ses pratiques qui sont contraires au droit international humanitaire et à la IV^e Convention de Genève de 1949. Cela est fondamental alors que nous débattons au Conseil de sécurité du point de l'ordre du jour relatif à la situation au Moyen-Orient. Il s'agit là du cœur de la question. Nous ne devons pas laisser la représentante d'Israël détourner l'attention lorsque nous débattons d'une question qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis des décennies.

Les États arabes ont essayé d'instaurer la paix au Sommet de Beyrouth de 2002 et au sommet récent tenu à Damas en 2008. Ils ont également réaffirmé la nécessité d'instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions pertinentes

qui jouissent de la légitimité internationale, le principe de la terre contre la paix, le mandat de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Dans l'intervalle, au lieu de saisir la main tendue par les Arabes pour la paix, Israël a répondu en attaquant la Cisjordanie, en perpétrant les massacres de Djénine et de Naplouse, en imposant un blocus aux Palestiniens sans défense, en se spécialisant dans le massacre de femmes et d'enfants, en profanant les lieux de culte, en modifiant la nature de Jérusalem et en la judaïsant, en pratiquant la politique de la terre brûlée et en appliquant des sanctions collectives et en procédant à des arrestations massives et en implantant des colonies de peuplement et en construisant le mur de séparation raciste sur les terres palestiniennes occupées. C'est le bilan d'Israël en ce qui concerne la question dont nous sommes saisis, à savoir la situation au Moyen-Orient.

Non content d'avoir commis ces violations cumulatives et provocantes, Israël a brutalement attaqué le Liban à l'été 2006 et a récemment mené une nouvelle attaque contre Gaza. De telles attaques ont comporté des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, qui ont, comme le sait le Conseil, profondément indigné l'opinion publique. L'opinion internationale exige maintenant avec une insistance sans précédent que les auteurs israéliens de ces crimes soient traduits en justice.

Récemment, 16 personnalités internationales, notamment les hauts magistrats et les défenseurs des droits de l'homme, tels que l'archevêque Desmond Tutu, M^{me} Mary Robinson et le juge Richard Goldstone, ont envoyé une lettre au Secrétaire général dans laquelle ils demandent qu'une enquête internationale immédiate et indépendante soit menée sur les violations du droit international commises par Israël lors de son attaque récente contre les Palestiniens à Gaza. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk, a qualifié cette attaque de crime de guerre. Dans ce contexte, notre délégation suivra attentivement la situation, tandis que le Secrétaire général concrétise l'engagement qu'il a pris de transmettre au Conseil de sécurité les résultats de la Commission d'enquête envoyée à Gaza, dirigée par Ian Martin, et ce dès que possible.

Nous ne devons pas oublier que *The Guardian* a publié un article exposant les témoignages directs de

soldats et d'officiers israéliens qui ont participé à l'attaque contre Gaza, des soldats et des officiers qui ont pris pour cible des ambulances palestiniennes et du personnel médical des organismes des organismes de secours et ont tué 47 d'entre eux.

Nous ne devons pas oublier non plus le témoignage de M^{me} Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Elle a évoqué le cas d'un jeune garçon palestinien, qui n'avait pas encore 12 ans, et qui a été utilisé par l'armée israélienne à Gaza comme bouclier humain. Ils l'ont placé devant un tank israélien pour protéger le tank contre les Palestiniens qui essayaient de se défendre. Le résultat a été que les Israéliens ont tiré eux-mêmes 70 balles dans le corps de ce jeune garçon palestinien.

Le mépris qu'Israël continue d'afficher pour le Conseil de sécurité et le temps qu'il continue de faire perdre au Conseil étonneraient même les précurseurs du théâtre de l'absurde, comme Kafka ou Kierkegaard, pour ceux que de tels sujets intéressent. Il est temps aujourd'hui que ce Conseil mette un terme aux actes absurdes d'Israël devant ce Conseil. La question qui demeure est la suivante : si la main tendue par les Arabes, pour la paix, ne rencontre pas une main tendue de l'autre côté, quelle raison y a-t-il pour les Arabes de continuer à tendre cette main pour la paix? Cela plairait-il à la communauté internationale que le processus de paix s'effondre et que ses fondations chancellent?

La poursuite de l'occupation des terres arabes en Palestine, le intensification des activités d'implantation de colonies dans le Golan syrien et en Palestine et la persistance d'Israël à occuper les territoires libanais et à refuser de respecter les résolutions internationales légitimes visant à instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient ont toutes mené à une montée des tensions, à l'instabilité et à l'insécurité dans la région et à une situation qui dégrade sur tous les plans. Nous appelons la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, à faire en sorte que les dirigeants israéliens répondent de leurs crimes répétés, qui sont qualifiés juridiquement de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide. Ce qu'Israël fait subir aux Palestiniens constitue le véritable holocauste.

En dépit des tentatives désespérées d'Israël de justifier son attaque contre Gaza, ce qu'il fait aujourd'hui en Cisjordanie et à Jérusalem montre ses

véritables intentions envers les Palestiniens. Israël n'est pas satisfait de ses politiques racistes et de ses pratiques de coercition. Il a intensifié ses attaques brutales contre les habitants de Jérusalem qui vivent près de la mosquée Al-Aqsa, démolissant leurs maisons et les déplaçant afin de tenter de violer le caractère sacré et de diminuer la signification de la mosquée Al-Aqsa et de judaïser la ville de Jérusalem. La décision d'Israël de démolir 88 maisons dans le village de Silwan près de la mosquée Al-Aqsa et la poursuite des excavations sous la mosquée ne sont rien d'autre qu'une tentative de réaliser un plan prémédité visant à prendre le contrôle de la mosquée et à la démolir. Ils se mentent à eux-mêmes quand ils pensent de cette manière.

Une manifestation encore plus répugnante et surréaliste de la conduite des autorités d'occupation israéliennes est le fait que ces autorités imposent une amende de 20 000 dollars à tout Palestinien dont ces autorités démolissent l'habitation. Elles justifient une telle amende en invoquant que son montant vise à couvrir le coût de la démolition. Qu'est-ce que le Conseil pense de ça? Israël demande ainsi aux Palestiniens de payer le prix des balles qu'il emploiera pour leur tirer dessus. N'est-ce pas surréaliste? N'est-ce pas sadique?

Il est également étrange que le Gouvernement israélien ait publié une décision empêchant toute activité culturelle palestinienne quelle qu'elle soit à Jérusalem, laquelle a été déclarée capitale arabe de la culture par une décision arabe. Parallèlement, Israël poursuit ses activités d'implantation de colonies dans les territoires arabes occupés et la construction du mur de séparation raciste en violation flagrante de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. C'est aussi aujourd'hui le sixième anniversaire de l'assassinat de la militante américaine pour la paix Rachel Corrie, écrasée par un bulldozer israélien parce qu'elle s'opposait à la démolition de maisons palestiniennes détruites pour faire place au mur de séparation.

La plupart des pays du monde et tous les organes de l'ONU ont condamné clairement les activités de peuplement israéliennes, qui entravent l'instauration de la paix et violent les promesses faites à Annapolis, font véritablement obstacle à la paix et exacerbent les tensions dans la région.

La Syrie réaffirme son appui ferme et continu au droit du peuple palestinien de récupérer ses terres

occupées et d'établir son propre État indépendant, avec Jérusalem pour capitale. Nous réaffirmons également la nécessité de lever immédiatement le blocus oppressif contre le peuple palestinien à Gaza, de rouvrir tous les points de passage, de reconstruire Gaza et de donner des garanties internationales afin d'empêcher Israël de démolir à nouveau les installations et les infrastructures qui doivent être reconstruites.

Pour donner la preuve de sa solidarité avec le peuple palestinien, la Syrie a participé à la Conférence de Charm el-Cheikh, ainsi qu'aux efforts internationaux de reconstruction de Gaza. La Syrie réaffirme la nécessité de rétablir l'unité nationale palestinienne par le biais d'un dialogue national afin de renforcer le pouvoir de négociation et la détermination des Palestiniens. En sa qualité de Président du sommet arabe, la Syrie s'efforce de parvenir à cette unité.

Israël continue de refuser de restituer le Golan occupé à la Syrie et de respecter les résolutions internationales légitimes, notamment la résolution 497 (1981). Les actions israéliennes dans le Golan syrien occupé ont dépassé toutes les limites légales et morales. Israël a continué sa politique de terreur et de répression à l'égard des citoyens syriens du Golan en les arrêtant et en les plaçant dans des centres de détention dans des conditions qui mettent leur vie en danger. Je voudrais notamment à cet égard mentionner notre ressortissant Bashir Al-Muqt. Mon gouvernement a lancé un appel au Secrétaire général et à la Croix-Rouge pour qu'ils lui sauvent la vie. C'est pourquoi nous demandons à l'ONU et au Conseil de sécurité de faire pression sur Israël pour qu'il libère les détenus syriens, dont le journaliste Atta Farhat, arrêté par Israël en raison de ses articles nationalistes, jugé dans le cadre d'un procès spectacle et condamné à trois ans de prison.

Les autorités d'occupation israéliennes continuent d'exproprier des terres et d'agrandir leurs colonies de peuplement illégales et illégitimes dans le Golan syrien. Avec l'approbation du Gouvernement d'occupation, le « Conseil régional du Golan » chargé des questions de peuplement a décidé de commencer la construction de nouveaux logements sur 40 dounams de terrain près de la colonie israélienne d'Aniam, bâtie sur les ruines du village syrien d'Al-Tibah. Des représentants des parties israéliennes de la colonie de Qatzrin, bâtie sur les ruines du village syrien de Kasreen, ont signé un accord conjoint de coopération afin de coordonner leurs efforts pour s'opposer au retrait israélien du Golan. Récemment, l'armée

israélienne a également effectué d'importantes manœuvres militaires dans le Golan occupé en recourant à toutes sortes d'armes terrestres, navales et aériennes.

Je voudrais rappeler au Conseil que le nombre de victimes des mines terrestres israéliennes dans le Golan syrien occupé est de 531, dont 202 sont mortes. La plupart d'entre elles sont des enfants. Et je ne parle même pas des 329 personnes handicapées à vie.

Israël continue de refuser d'autoriser la reprise des visites familiales par des citoyens syriens qui se rendraient dans le Golan occupé en empruntant le point de passage de Quneitra. À ce propos, mon pays a adressé des lettres au Secrétaire général, aux Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et à des organisations non gouvernementales et gouvernementales, leur demandant d'intervenir en vue de régler immédiatement cette question humanitaire urgente. Les efforts déployés par ces parties en appui au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme sont restés vains.

Enfin, la Syrie a fait le choix stratégique d'une paix juste et globale fondée sur les termes de référence bien connues pour la paix, dont les résolutions de la légitimité internationale. Par définition, cela signifie la restitution de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, le retour aux frontières du 4 juin 1967 et la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale. La continuation de l'occupation est en contradiction avec la paix. Par définition, cela exige également de mobiliser tous les moyens possibles pour y mettre fin.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

M. Palouš (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie se rallient à la présente intervention.

L'Union européenne s'est réjouie de la cessation des hostilités dans la bande de Gaza. Depuis lors, elle n'a négligé aucune occasion d'appeler les parties à faire en sorte que le cessez-le-feu actuel devienne

permanent grâce à la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009). Prenant note du retrait complet des forces israéliennes de Gaza, nous pensons que les questions qui doivent être examinées sans plus attendre sont notamment la cessation durable des tirs de roquettes contre Israël, l'ouverture immédiate des points de passage de Gaza sur une base prévisible et régulière, et la mise en place d'un mécanisme efficace pour empêcher la contrebande d'armes et de munitions vers la bande de Gaza.

L'Union européenne déplore vivement les pertes en vies humaines survenues pendant ce conflit, notamment parmi les civils. Nous continuons à rappeler à toutes les parties au conflit qu'elles doivent respecter pleinement les droits de l'homme et s'acquitter de leurs obligations au titre du droit international humanitaire. L'Union européenne suivra de près les enquêtes sur les allégations de violation du droit international humanitaire.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par la situation humanitaire sur le terrain et demande un accès sans entrave à l'acheminement et à la distribution de l'assistance humanitaire à la population de Gaza. Seule la réouverture immédiate et sans condition de tous les points de passage à l'aide humanitaire permettra d'arrêter la dégradation actuelle de la situation humanitaire.

L'Union européenne a déclaré à maintes reprises qu'elle était non seulement prête à intensifier sa contribution déjà importante aux secours d'urgence, mais également disposée à œuvrer au redressement, à la reconstruction, à la reprise économique durable et au futur développement économique de la bande de Gaza. L'Union européenne s'est félicitée du plan de redressement et de reconstruction de Gaza de l'Autorité palestinienne. Nous croyons que la récente Conférence de Charm el-Cheikh a été un succès, tant parce qu'elle a permis de lever les fonds nécessaires à la reconstruction et au développement économique que – et c'est peut-être encore plus important – parce qu'elle envoie un signal clair d'appui à l'Autorité nationale palestinienne.

L'Union européenne est le donateur principal. La Commission européenne a versé 554 millions d'euros en 2009, en plus des contributions bilatérales des États membres de l'Union européenne. L'Union européenne est déterminée à jouer un rôle substantiel, de concert avec les États-Unis et les pays arabes, pour remédier à la situation très pénible qui règne à Gaza. L'Union

européenne continuera d'appuyer l'ensemble de l'économie palestinienne. Si nous concentrons notre attention sur Gaza, nous ne devons pas oublier de répondre aux besoins de la Cisjordanie, étant donné que ces deux territoires constituent les piliers d'un futur État palestinien viable, d'un seul tenant et démocratique, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité.

Il faut autoriser le passage sans entrave de l'aide humanitaire, des personnes et des biens afin de garantir le redressement et la reconstruction et de donner espoir en l'avenir. L'Union européenne n'a cessé de réclamer la réouverture des frontières de Gaza sur la base de l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005, et elle est prête à réactiver, et éventuellement à élargir son aide pour la gestion des frontières de Gaza. La réconciliation intrapalestinienne est une autre condition préalable au relèvement et au développement durables de la société palestinienne, aussi bien à Gaza qu'en Cisjordanie. L'Union européenne se félicite du processus de réconciliation lancé lors de la réunion rassemblant toutes les factions palestiniennes qui a eu lieu au Caire, le 26 février, et les encourage vivement à se réconcilier en se rassemblant derrière le Président Mahmoud Abbas. À cet égard, nous félicitons l'Égypte et ses partenaires de la Ligue des États arabes pour leurs efforts de médiation.

Nous sommes dans une période de transition en attendant que les nouveaux gouvernements israélien et intérimaire palestinien soient formés. Quelle que soit leur composition, l'Union européenne attend de leurs représentants qu'ils respectent les obligations contractées par leurs prédécesseurs.

L'Union européenne réaffirme sa condamnation des tirs de roquettes qui se poursuivent sur le sud d'Israël. L'Union européenne condamne également les activités de peuplement programmées par Israël. L'Union européenne lance un appel pressant à Israël pour qu'il revienne sur sa décision de construire des colonies de peuplement, qui serait une violation du droit international, et irait à l'encontre de la Feuille de route et des obligations contractées par Israël envers les Palestiniens et la communauté internationale à Annapolis, en novembre 2007.

L'Union européenne a toujours clairement affirmé qu'il ne saurait y avoir de paix durable au Moyen-Orient sans la création d'un État palestinien viable. La poursuite des activités d'implantation de colonies nuit gravement à cette perspective. L'Union

européenne est également vivement préoccupée par les avis d'expulsion à Jérusalem-Est qui, conjugués à l'intensification des activités d'implantation, compromettent encore les chances de paix. Nous demandons à Israël de suspendre immédiatement ces avis d'éviction.

L'Union européenne appuie fermement la solution des deux États comme étant la seule option réaliste pour répondre aux aspirations des deux peuples à vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Cette perspective a également été réaffirmée lors de la première réunion du Quatuor pour le Moyen-Orient avec la nouvelle administration américaine en marge de la conférence de Charm el-Cheikh.

Cependant, il n'existe pas à ce stade de trêve solide autour de Gaza. Nous continuons d'appuyer les efforts égyptiens à cette fin et encourageons toutes les parties à trouver un accord dès que possible. L'Union européenne est convaincue qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit israélo-palestinien, à Gaza ou ailleurs. La paix au Moyen-Orient exige une solution globale qui passe par un règlement juste et durable du conflit sous tous ses aspects, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la Feuille de route et des accords précédents conclus entre les parties. Nous estimons que l'Initiative de paix arabe de 2002 est une base solide et appropriée pour instaurer la stabilité, la paix et la sécurité dans la région. L'Union européenne est disposée à œuvrer activement à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil se félicite de la tenue de ce débat qui vient à point nommé. C'est là une initiative qui démontre l'attachement de la Libye aux efforts que l'ONU déploie pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe pour son exposé détaillé.

Un peu moins de deux mois après le conflit à Gaza et quelques semaines après la conférence des donateurs à Charm el-Cheikh, ce débat devrait renforcer la détermination de la communauté internationale non seulement d'accélérer la reconstruction de la bande de Gaza déchirée par la guerre, mais également de faire progresser le processus de paix dans son ensemble. Il faut faire le bilan de la situation et élaborer une stratégie commune qui permette la création, sans délai, d'un État palestinien

indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Pour atteindre cet objectif, il convient de reprendre, de bonne foi, les négociations entre les parties. Le Brésil se félicite de la bonne volonté des forces politiques palestiniennes qui se sont dites prêtes à former un gouvernement de réconciliation. Nous saluons le rôle qu'a joué l'Égypte pour parvenir à ce résultat. L'expansion par Israël des colonies de peuplement et l'usage fréquent de la violence – obstacles importants à la solution des deux États – doivent cesser immédiatement. Plus que jamais, la force de persuasion de la communauté internationale est un élément indispensable à l'instauration de la paix.

Le Brésil est fermement convaincu que tous les acteurs dans la région qui sont prêts à agir d'une manière constructive devraient avoir l'occasion de participer au processus de paix. De même, la participation aux pourparlers de pays en développement extérieurs à la région permettrait d'apporter des idées nouvelles. Le Brésil a participé à la Conférence d'Annapolis et encourage la tenue urgente d'une conférence de suivi.

Nous attendons du nouveau gouvernement en cours de formation en Israël non seulement qu'il s'acquitte de ses obligations internationales existantes, mais aussi qu'il participe pleinement au processus de paix.

À ce stade, il est très important d'appuyer l'Autorité palestinienne et de l'aider à renforcer ses institutions et sa capacité de changer les choses dans la vie quotidienne de la population palestinienne.

En ce qui concerne Gaza, toutes les parties doivent appliquer pleinement et sans conditions préalables, la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

La réalité sur le terrain appelle à une action immédiate. Cela comprend la réouverture permanente de tous les points de passage vers Gaza afin de normaliser l'acheminement de l'aide humanitaire et le commerce. Du côté palestinien, la violence contre les civils israéliens, notamment les tirs de roquettes, doivent cesser.

Au cours de la récente période de tensions accrues, le Brésil a poursuivi et même intensifié ses efforts de coopération avec l'Autorité palestinienne. Nous insistons sur le fait qu'il faut améliorer d'une

manière claire et cohérente la vie quotidienne du peuple palestinien. Durant sa visite dans la région pendant le conflit, le Ministre des affaires étrangères Celso Amorim a livré, au nom du Gouvernement et du peuple brésiliens, 14 tonnes de nourriture et de médicaments pour améliorer la situation humanitaire à Gaza.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Lors des conférences des donateurs tenues à Stockholm et à Paris, le Brésil a versé une contribution d'un montant total de 10,5 millions de dollars. Notre contribution à Paris est la plus importante que le Brésil ait jamais faite et une des plus élevées parmi les pays en développement non islamiques. Ces ressources sont utilisées aujourd'hui dans une vaste gamme de projets sur le terrain qui doivent avoir des effets positifs directs pour la population locale : la construction d'écoles, la création de fermes d'élevage de poissons et la gestion des terres communautaires, pour n'en citer que quelques-uns. En partenariat avec l'Inde et l'Afrique du Sud dans le cadre du Fonds IBAS (Inde-Brésil et Afrique du Sud), nous avons annoncé une contribution supplémentaire de 3 millions de dollars sur trois ans et sommes en train de préparer la construction d'un centre sportif à Ramallah pour le mois d'avril.

À Charm el-Cheikh, le Ministre des affaires étrangères Amorim a annoncé une nouvelle contribution de 10 millions de dollars pour la reconstruction de Gaza. À cette conférence, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud ont également annoncé qu'ils participeraient à la reconstruction de Gaza. En avril prochain, une délégation brésilienne de haut niveau se rendra en Cisjordanie pour s'entretenir avec les autorités palestiniennes à propos de la coopération dans le domaine de la politique des pouvoirs publics.

En coopération avec le Département de l'information, le Brésil accueillera le Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient à Rio de Janeiro, en juillet prochain. Nous espérons que cet événement contribuera au processus de paix grâce à un dialogue entre les parties, notamment entre leurs sociétés civiles.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur le Liban, pays avec lequel le Brésil a des liens privilégiés. La mise en œuvre progressive de l'accord de Doha et la tenue d'élections législatives prévues pour juin prochain sont des faits encourageants. Le peuple libanais sera de nouveau en mesure de régler ses

problèmes de manière démocratique et pacifique. Nous prenons note avec satisfaction du calme qui règne dans les zones d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, néanmoins nous exhortons toutes les parties à appliquer pleinement la résolution 1701 (2006).

À la fin mars, le deuxième sommet entre l'Amérique du Sud et les pays arabes aura lieu au Qatar. Nous sommes certains qu'il permettra d'identifier de nouvelles perspectives pour renforcer les relations et la coopération entre les deux régions.

Pour terminer, je tiens à dire qu'au cours des derniers mois, nous avons essuyé de tragiques revers au Moyen-Orient. La situation à Gaza demeure intolérable. Le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble doivent se montrer à la hauteur de leurs responsabilités. L'heure n'est plus au processus de paix mais à la paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je souhaite exprimer ma grande joie de voir le pays frère, la Jamahiriya arabe libyenne, présider le Conseil de sécurité alors que le Conseil examine la situation au Moyen-Orient – question qui est à l'ordre du jour de l'Organisation depuis sa création. Je souhaite féliciter le professionnalisme et l'efficacité dont a fait preuve la présidence japonaise, le mois dernier. Je souhaite également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé et de son rapport sur les faits nouveaux survenus dans la situation palestinienne.

Après l'attaque israélienne contre Gaza, le monde entier a pu être témoin des atrocités commises contre les Palestiniens et leurs biens. Des Palestiniens sont devenus orphelins, ont été dispersés et leurs maisons ont été détruites. Cela s'est produit en violation flagrante du droit international et de la quatrième Convention de Genève, comme cela a été récemment indiqué par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. L'attaque a pris fin, mais les Palestiniens attendent toujours l'ouverture des postes frontières, la levée du siège, la reconstruction, et un retour à la normale de la vie quotidienne avec tout ce que cela comporte.

Solidaire des Palestiniens dans ces épreuves, S. M. le Roi du Maroc a, pendant la première semaine de l'attaque, ordonné que des denrées alimentaires et des fournitures médicales soient livrées et que des équipes médicales soient envoyées pour prêter appui aux Palestiniens dans les hôpitaux. Des contributions pour la reconstruction ont été également faites par les Marocains, notamment pour la reconstruction de Gaza et d'une aile de l'hôpital Al Qods. Quinze millions de dollars ont été affectés par Sa Majesté aux efforts de reconstruction.

Les déclarations d'Israël sur son intention de reprendre les négociations ne l'acquittent pas de ses crimes et des sanctions collectives, de l'intensification de ses activités d'implantation de colonies, et son occupation des territoires palestiniens, y compris Al Qods Al Charif. La politique de changements démographiques et la judaïsation de Jérusalem-Est, est contraire aux résolutions qui jouissent de la légitimité internationale, à la Feuille de route et au principe de la terre contre la paix. La destruction d'un cimetière historique, qui doit être remplacé par un musée qui sera construit sur ce site, constitue une violation des droits palestiniens et une profanation des lieux saints telle que définie par l'UNESCO. Sa Majesté le Roi, en tant que Président du Comité Al Qods, a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aux membres permanents du Conseil de sécurité, dans laquelle il a condamné les intentions des autorités israéliennes contre les habitants du quartier d'Al-Boustan près de Silwan et, près de la mosquée Al-Aqsa, qui a été construite avant l'occupation israélienne de Jérusalem est. Sa Majesté le Roi a demandé instamment que ces pratiques soient abandonnées et que la recherche de la paix et les règles du droit international prévalent.

Le Maroc appuie un retour à la table des négociations et souhaite encourager un climat propice à un tel retour ainsi qu'à favoriser la réunification des factions palestiniennes sur la base du dialogue et de la réconciliation entre les Palestiniens, et notamment de la consolidation des positions arabes et palestiniennes au sein de toutes les instances internationales. En outre, nous demandons instamment que tous les bons offices continuent d'être exercés, en particulier ceux de nos frères égyptiens, afin de parvenir à cet objectif.

Mon pays déclare qu'il est essentiel que commence un processus international visant à stimuler l'Initiative de paix arabe. L'Initiative de paix arabe sert en effet de base essentielle et réaliste au règlement du

conflit israélo-arabe. L'Initiative est basée sur le choix stratégique arabe de la paix, le principe de la terre contre la paix, la création d'un État palestinien, avec Jérusalem pour capitale, et le respect par Israël des accords internationaux et régionaux qu'il a conclus.

Pour terminer, je souhaite, au nom du Maroc, affirmer à nouveau notre appui total et constant au droit des Palestiniens de disposer d'un État viable indépendant qui leur appartienne, avec Al Qods Al Charif pour capitale, ainsi que notre appui au règlement du conflit israélo-arabe afin de permettre l'instauration de la paix et de la stabilité pour tous peuples de la région, et de rendre la coopération et le relèvement possibles.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi de vous saluer et de vous féliciter de votre nomination en tant que Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Je souhaite vous féliciter d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois ainsi que pour tous les efforts que vous déployez et tout ce que vous entreprenez sur cette question : la situation au Moyen-Orient, et notamment la question palestinienne. Je voudrais également remercier M. B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé au nom du Secrétaire général.

C'est la première fois que le Conseil de sécurité tient un débat public depuis la fin de ce que les forces d'occupation israéliennes ont appelé l'opération « Plomb durci » dans la bande de Gaza occupée. Il est inutile de rappeler au Conseil les pertes de vies, la destruction et les tragédies qui ont été causées par cette campagne militaire de trois semaines lancée par les autorités israéliennes contre un peuple qui souffre de la pire situation humanitaire au monde. Je ne pense pas non plus qu'il soit nécessaire de rappeler ce que le Conseil a souvent entendu pendant de nombreux mois au sujet des graves conséquences du blocus israélien et du siège imposé à la bande de Gaza et de la situation humanitaire grave qui en résulte.

Tandis que les pires formes d'agression ont pris fin, l'agression se poursuit encore aujourd'hui. En effet, elle continue depuis des années, car le siège, le blocus, la famine imposée au peuple de Gaza constituent une forme d'agression. En conséquence, la

cessation des hostilités n'est pas suffisante en soi. Il faut aujourd'hui lever le siège de Gaza, ouvrir les points de passage et assurer la libre circulation des personnes, des marchandises et du matériel, notamment le matériel nécessaire à la reconstruction. De manière générale, nous devons mettre un terme à cette politique de sanctions collectives et assurer la protection des Palestiniens.

La fin de l'attaque militaire ne signifie pas nécessairement que nous oublions les terribles atrocités qui ont été commises par la machine de guerre israélienne contre les civils sans armes dans le territoire palestinien dévasté. L'attaque israélienne de Gaza a été marquée par de nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Pire encore, la guerre tout entière a constitué un crime de guerre, car elle a compris des violations du droit international, des traités internationaux pertinents, du droit international humanitaire et même des normes de la guerre. Les opérations militaires n'ont pas été équilibrées mais ont été plutôt un massacre unilatéral, comme l'a dit M. Kevin Cahill, Conseiller principal aux affaires humanitaires du Président de l'Assemblée générale. Nous devons donc enquêter sur ces violations et en traduire les auteurs en justice afin de rendre justice aux victimes et d'empêcher que de tels actes criminels ne se reproduisent à l'avenir.

Nombre de violations graves des droits de l'homme ont été clairement manifestes, notamment l'utilisation d'armes chimiques interdites tel le phosphore blanc, et le ciblage d'immeubles très peuplés et même de lieux de culte, d'hôpitaux et d'écoles. La conscience humaine exige que nous mettions au jour les faits concernant toutes les violations des droits de l'homme commises pendant cette agression armée et que nous refusions d'accorder l'impunité aux auteurs de ces crimes.

Cibler une école avec un obus d'artillerie est un crime odieux. Rien ne saurait être pire que de viser une école servant d'abri à des civils sans défense qui fuient le bombardement de leur maison. Ce qui rend ceci encore plus odieux, c'est que le bâtiment ciblé était clairement identifié comme un local de l'ONU. Et le pire, c'est qu'il y a eu plusieurs attaques. La répétition de ces crimes de guerre montre bien qu'il s'agissait d'actes prémédités et coordonnés.

S. A. Sheikha Mozah bint Nasser Abdullah Al-Misnad, épouse de S. A. l'Émir du Qatar et Envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'enseignement de base et

l'enseignement supérieur, a condamné sans retard la destruction des établissements d'enseignement de la bande de Gaza, demandant au Conseil de sécurité d'élaborer un plan qui permette de recenser les écoles et autres établissements d'enseignement à protéger et d'y apposer des marques distinctives bien visibles, de sorte que ces établissements puissent offrir aux élèves, aux étudiants et à leurs proches, un abri sûr. Elle a également souligné qu'il fallait autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire et des produits de base vers ces écoles et établissements et en autoriser également l'évacuation des malades et des blessés. Auparavant, Son Altesse a adressé une lettre (S/2009/12) au Conseil de sécurité pour lui demander d'assumer ses responsabilités et d'enquêter sur les crimes commis par les forces d'occupation israéliennes contre des civils palestiniens, notamment des femmes et des enfants.

Nous entendons aujourd'hui de nombreux appels de part et d'autre exigeant que les auteurs de crimes de guerre et autres violations commis à Gaza soient traduits en justice. M. Richard Falk, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a signalé récemment qu'il existait suffisamment de raisons pour conclure que les opérations militaires israéliennes à Gaza constituent des crimes contre l'humanité. C'est à la même conclusion que sont parvenues un certain nombre d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine des droits de l'homme, dont Amnesty International, qui a déclaré que les ravages causés par la récente invasion israélienne de Gaza constituent un crime de guerre. De même, l'organisation Physicians for Human Rights estime que l'armée israélienne a enfreint les règles de la déontologie et le droit international en ciblant les auxiliaires médicaux et en empêchant les blessés d'être soignés. Des personnalités bien connues, telles que l'archevêque Desmond Tutu et M^{me} Mary Robinson, ont appelé à la mise en place d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur la guerre à Gaza, d'enquêter de manière précise, juste et approfondie sur toutes les accusations relatives à la commission de violations graves du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit et de faire des recommandations quant aux mesures appropriées à prendre pour veiller à ce que les auteurs de ces violations soient poursuivis en justice.

Il faut notamment enquêter sur les attaques directes lancées par l'armée israélienne contre des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-

Orient à Gaza afin de déterminer qui est responsable de ces crimes et d'en traduire les auteurs en justice. Compte tenu de la gravité des attaques qui ont ciblé les locaux et le personnel des Nations Unies et de la nécessité d'assurer leur sécurité, nous nous félicitons de la création par le Secrétaire général d'une commission d'enquête et attendons avec intérêt ses conclusions.

La situation humanitaire très pénible du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé exige des donateurs internationaux qu'ils répondent aux besoins de base des Palestiniens et financent la reconstruction de ce qui a été détruit par la machine de guerre israélienne. L'État du Qatar a joué un rôle central dans les efforts internationaux qui ont mis fin à l'agression israélienne contre Gaza – efforts qui ont abouti à l'adoption de la résolution 1860 (2009) le 8 janvier 2009. L'État du Qatar a également été l'un des principaux champions du peuple palestinien, tant sur le plan bilatéral que par le biais des décisions du Conseil de la Ligue des États arabes. S. A. Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir du Qatar, a pris l'initiative de convoquer un sommet arabe d'urgence à Doha pour appuyer le peuple palestinien, sommet au cours duquel il a annoncé la création d'un fonds pour la reconstruction de Gaza, faisant don à ce fonds de 250 millions de dollars. En outre, l'État du Qatar a envoyé une aide en nature aux Palestiniens par air et par mer et leur a fourni un appui par l'intermédiaire de l'ONU, l'Émir ayant contribué la somme de 40 millions de dollars aux organismes et programmes humanitaires des Nations Unies qui fournissent des secours d'urgence aux civils à Gaza. Qui plus est, bien avant cela, les dirigeants de l'État du Qatar avaient lancé la campagne Fakhurah, du nom de l'école bombardée par l'armée israélienne, qui avait permis de réunir 110 millions de dollars à l'aide d'un téléthon.

La situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés souligne encore une fois qu'il importe d'instaurer la paix au Moyen-Orient à travers le processus de paix, ce qui exige de très gros efforts de la part de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité doit mettre fin aux politiques de deux poids deux mesures, et à la réticence avec laquelle il a abordé une question qui non seulement fait peser une menace grave, directe et manifeste sur la paix et la sécurité internationales, mais constitue également une situation humanitaire grave. Nous exigeons donc du Conseil qu'il assume pleinement ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies.

Pour que le processus de paix aboutisse, il faut que tous les secteurs de la population palestinienne y participent. On ne peut accepter que certains tentent de diviser le peuple palestinien entre les factions du Hamas et du Fatah, car l'occupation ne fait pas de différence entre les parties. Elle touche tout le monde. Les divergences nationales ne doivent pas servir de prétexte à Israël pour continuer son occupation et son agression contre des civils sans armes ou pour diviser le peuple palestinien ou le territoire palestinien. Et le peuple palestinien ne doit pas non plus être puni pour avoir exercé son droit de vote conformément aux principes de la démocratie que nous défendons tous.

Nous appelons les Palestiniens à parvenir à l'unité et à la réconciliation. En outre, nous demandons à toutes les nations amies de manifester leur solidarité au peuple palestinien dans son malheur et de le soutenir dans sa juste lutte pour jouir de ses droits légitimes et inaliénables, en particulier le droit à l'indépendance et à l'autodétermination et le droit d'établir son propre État sur son sol national, avec Jérusalem pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh.

M^{me} Jahan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur un thème qui est depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil – mais malheureusement sans que cela produise de résultats concrets. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé très complet ce matin sur la situation au Moyen-Orient. Avec, en toile de fond, la catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza, ma délégation considère que cette séance est tout à fait opportune et y attache une grande importance.

La délégation bangladaise s'associe à la déclaration faite par le représentant cubain au nom du Mouvement des pays non alignés. Par ailleurs, nous tenons à souligner les points suivants.

D'emblée, je tiens à réaffirmer le profond attachement du Bangladesh à la cause palestinienne. Je saisis également cette occasion pour réaffirmer notre constante solidarité avec le peuple palestinien dans sa juste et légitime lutte pour l'autodétermination et la création de son propre État. Le Bangladesh réaffirme sa position de longue date selon laquelle l'occupation continue de la Palestine par Israël est la cause profonde de la violence, des troubles et de la déstabilisation de la région. Le peuple palestinien se voit refuser son droit

fondamental à l'autodétermination et son droit à vivre librement sur sa propre terre. Le Bangladesh est persuadé que la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, est la seule solution durable à ce conflit de longue date.

Le Bangladesh condamne énergiquement les attaques commises à Gaza, qui ont empiré pendant la dernière semaine de décembre 2008, tuant et mutilant des Palestiniens innocents, y compris des femmes et des enfants, et provoquant une crise humanitaire et économique dévastatrice. Il est inquiétant de noter que même les travailleurs humanitaires n'ont pas été épargnés et que le symbole universel de l'unité et de la paix, l'ensemble de bâtiments de l'ONU, n'est plus un endroit sûr. Nous condamnons énergiquement ces actes odieux, qui sont des violations flagrantes du droit international. Le Bangladesh condamne les activités illégales de peuplement conduites par Israël qui se poursuivent dans le territoire palestinien occupé, ce qui porte atteinte à l'unité et à la continuité du territoire palestinien. Nous trouvons fort préoccupant le projet d'Israël de construire un musée sur le site d'un antique cimetière islamique d'intérêt historique et lui demandons d'y renoncer immédiatement.

Le Bangladesh souligne qu'il est indispensable de mener une enquête approfondie sur les violations et les crimes odieux perpétrés dans la bande de Gaza et espère que des mesures de suivi seront immédiatement prises pour que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir envoyé une Commission d'enquête pour mener l'enquête nécessaire dans la bande de Gaza et nous comptons fermement que les résultats de la Commission fassent immédiatement l'objet d'un suivi. Nous comptons fermement aussi que la mission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme sera immédiatement envoyée sur place.

Toutes les parties intéressées doivent respecter la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. L'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la mise en œuvre totale et effective de cette résolution. Les points de passage doivent être immédiatement rouverts et les travailleurs humanitaires doivent se voir assurer un accès sûr et complet à Gaza.

Nous sommes convaincus que, suite au mépris flagrant et à l'attitude de défi dont fait preuve la Puissance occupante à l'égard des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international, toutes

les parties intéressées, y compris le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble, devront déployer tous les efforts possibles pour obliger Israël à respecter le droit international, notamment la IVe Convention de Genève, les résolutions pertinentes de l'ONU et la Feuille de route.

Tout en étant profondément indignés par les actes de répression brutale commis par les forces israéliennes contre le peuple palestinien, nous sommes également déçus par les rivalités entre factions au sein du peuple palestinien. Ce manque d'unité fait mauvaise impression et jette de l'huile sur le feu, rendant ainsi la paix encore plus difficile à atteindre. Nous pensons que l'unité entre Palestiniens est indispensable à la poursuite de leur juste cause.

Le Bangladesh est fermement convaincu qu'un règlement juste et global du problème palestinien est indispensable pour rétablir la paix dans l'ensemble du Moyen-Orient. Les résolutions pertinentes de l'ONU, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route pour le Moyen-Orient restent les principes directeurs à cet égard. Le Bangladesh espère que la communauté internationale, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, n'hésiteront plus à mobiliser la volonté politique nécessaire pour instaurer la paix si désirée au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Badji : Monsieur le Président, permettez-moi à l'entame de mon propos de féliciter votre pays, la Libye, pays frère du Sénégal, qui préside en ce mois de mars le Conseil de sécurité. Tous nos vœux de succès vous accompagnent. Je souhaite dire également notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon, pour la façon exemplaire avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois de février.

Bien que l'attaque massive et le bombardement de la bande de Gaza perpétrés par Israël aient pris fin il y a deux mois environ, le peuple palestinien ne parvient toujours pas à reprendre une vie normale. Nous savons que plus de 1 400 Palestiniens, dont un grand nombre de civils innocents, ont été tués. Nous savons également que les destructions de maisons, de fermes et d'infrastructures ont été d'une telle ampleur que les travaux de reconstruction de base nécessiteront des années d'efforts et des milliards de dollars.

Ce qu'il y a de choquant, ce n'est pas la brutalité avec laquelle l'armée israélienne a mené ses opérations à Gaza, c'est aussi le mépris total de la vie humaine dont ses soldats ont fait montre. En effet, il ressort clairement de récents témoignages de soldats israéliens que les Palestiniens ont fait l'objet, je cite, « d'un mépris et d'une violence débridés ». Comme l'a rapporté le quotidien *Haaretz*, un chef de section a déclaré que la plupart des hommes sous son commandement ont dit que la vie des Palestiniens était « bien, bien moins importante que celle de nos soldats ». Selon le responsable du programme Itzhak Rabin de préparation au service militaire, M. Danny Zamir, dont les propos ont été cités par l'agence Reuters, des soldats qui avaient participé à l'opération à Gaza avaient également « fait état de tirs injustifiés ciblant des civils palestiniens ».

La décision d'Israël de mener une enquête sur les témoignages des soldats est à saluer mais, malheureusement, cette décision ne soulagera guère l'immense souffrance des habitants de Gaza. Elle ne ramènera pas non plus à la vie les nombreuses victimes civiles innocentes. Notre comité appuie les missions d'enquête créées par le Secrétaire général, le Conseil des droits de l'homme et la Ligue des États arabes, et salue les initiatives similaires prises par diverses organisations non gouvernementales internationales, palestiniennes et israéliennes. Nous avons l'intention de consacrer l'une des réunions internationales prévues cette année dans notre programme à la question du respect du droit international humanitaire, et suivrons donc de près les résultats des enquêtes en cours.

Notre comité attache une grande valeur aux efforts déployés à l'échelon international pour aider le peuple palestinien dans les domaines économique et humanitaire. La communauté internationale des donateurs a donné la preuve de sa bonne volonté et de sa générosité à l'occasion de la Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza, tenue le 2 mars à Charm el-Cheikh, en annonçant son intention de verser quelque 4,5 milliards de dollars afin d'amorcer la tâche immense et urgente que constitue la reconstruction de la bande de Gaza. Le Comité recommande vivement que les montants promis soient versés au plus tôt afin de venir en aide à la population palestinienne de Gaza.

Le Comité salue également le travail remarquable accompli sur le terrain par le personnel des Nations Unies sur le terrain, au premier rang, le personnel de

l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Gaza, et aussi leurs collègues des autres institutions spécialisées qui s'efforcent de reconstituer le tissu social pour les milliers de Palestiniens touchés par la guerre.

Pour sa part, notre comité vient d'organiser au Caire les 10 et 11 mars dernier le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien en vue de contribuer au dialogue international plus large sur les moyens de rationaliser et coordonner les initiatives de relèvement et de reconstruction dans la bande de Gaza.

Dans la capitale égyptienne, le Comité a effectué une visite à l'hôpital palestinien afin de constater, de ses yeux, les conséquences humaines de l'assaut subi par Gaza. Au cours de nos nombreuses rencontres, des rencontres très émouvantes et poignantes avec des blessés de Gaza – principalement des enfants et des jeunes –, nous avons été horrifiés par la gravité de leurs blessures et choqués par les témoignages des blessés eux-mêmes et du personnel médical, selon lesquels de nombreux malades, pour des raisons inconnues, ne répondaient pas aux traitements habituels qu'ils reçoivent. Il s'agit, selon nous, d'une question sur laquelle la communauté internationale et ce Conseil devraient se pencher sérieusement, et le témoignage de ce matin de mon collègue l'Ambassadeur de Palestine est tout à fait à propos pour insister sur la responsabilité de la communauté internationale sur cette question que nous considérons très grave.

Notre Comité est profondément reconnaissant au Gouvernement égyptien du soutien déterminé qu'il apporte au peuple palestinien en encourageant l'action humanitaire et les efforts internationaux de reconstruction à Gaza, en facilitant la conclusion de l'indispensable cessez-le-feu et l'échange de prisonniers, et en parrainant des pourparlers sur la réconciliation nationale palestinienne.

Notre indignation face à l'assaut mené contre Gaza ne doit pas faire oublier la vive préoccupation du Comité au sujet de la situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. L'expansion continue et planifiée des colonies israéliennes, la démolition d'habitations palestiniennes, les confiscations de terrains, la construction du mur sur les terres palestiniennes et les bouclages arbitraires se poursuivent. Nous appelons Israël, Puissance occupante, à mettre fin à toutes les politiques et pratiques illégales dans l'ensemble du territoire palestinien. Il doit lever immédiatement le

siège de la bande de Gaza et y permettre l'acheminement ininterrompu des secours humanitaires. Nous engageons les deux parties à mettre un terme, de toute urgence, à tous les actes de violence, à faire preuve de la plus grande retenue et à convenir d'un cessez-le-feu durable.

Le Comité souligne que l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, a une responsabilité permanente à assumer en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sous tous ses aspects, dans le respect du droit international. Nous exhortons les parties à reprendre les négociations sur le statut permanent devant aboutir à la création d'un État palestinien souverain et viable à l'intérieur des frontières de 1967 et vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe demeurent les fondements légitimes d'un règlement global, juste et durable du conflit.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer et au nom de notre délégation, vous remercier d'avoir organisé la présente séance, à la fois pertinente et opportune, sur un sujet si important. Je souhaite également me joindre aux orateurs précédents pour remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son important exposé.

Ma délégation voudrait accorder une reconnaissance bien méritée à la Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh le 2 mars 2009, au cours de laquelle les membres de la communauté internationale se sont engagés à verser environ 4,5 milliards de dollars. L'Indonésie estime que la volonté résolue des membres de la communauté internationale à apporter une contribution significative à la cause de la reconstruction et du relèvement dans la bande de Gaza est encourageante. L'étendue des ravages dans la bande de Gaza et le caractère urgent des besoins des Palestiniens et des institutions palestiniennes ne peuvent simplement pas attendre.

Nous saluons la décision prise le 12 février dernier par le Secrétaire général de créer une Commission d'enquête chargée d'enquêter sur des incidents particuliers relatifs aux installations des Nations Unies ou à des opérations des Nations Unies pendant l'attaque militaire israélienne de la bande de

Gaza qui s'est déroulée entre le 27 décembre 2008 et le 19 janvier 2009. Ma délégation attend avec intérêt une large distribution du rapport de la Commission, une fois qu'il aura été rendu.

L'Indonésie est d'avis que, en plus de la Commission d'enquête, qui dispose naturellement d'un mandat limité, une commission indépendante doit être créée avec pour mandat d'examiner si des crimes contre l'humanité ont été commis pendant l'attaque militaire israélienne et pour traduire leurs auteurs en justice.

Alors que nous attendons cette enquête, il importe d'attirer l'attention sur les terribles difficultés humanitaires qui règnent à Gaza, qui nécessitent une réponse énergique de notre part. De manière regrettable, le niveau de l'aide qui est permise par Israël dans la bande de Gaza est loin d'atteindre le niveau espéré, étant donné les besoins de la population. Cette situation est encore compliquée par les longues procédures de contrôle pour les membres du personnel humanitaire, comme par une série d'articles interdits par Israël. Nous appelons Israël à permettre à l'aide humanitaire d'accéder sans entrave à tous les Palestiniens qui en ont besoin. Le blocus doit être levé immédiatement et sans condition, pour permettre la circulation des personnes et des biens.

Je voudrais également saisir cette occasion pour réitérer à nouveau notre indignation devant la poursuite des activités israéliennes d'implantation de colonies dans le territoire palestinien occupé. La construction des colonies en Cisjordanie ayant presque doublé depuis 2007, et les autorités israéliennes ayant soutenu l'initiative visant à commencer de nouvelles constructions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, les chances de parvenir à la solution des deux États se réduisent sans cesse.

L'occupation israélienne des territoires palestiniens se poursuivant et les colons israéliens continuant à empiéter plus loin encore sur les territoires, les Palestiniens verront leurs revendications territoriales disparaître sous leurs yeux, rendant très difficile toute création d'un État palestinien viable.

Les politiques et pratiques d'Israël en matière d'établissement de colonies, qui visent à modifier la composition démographique, le caractère physique et le statut des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, ne sont rien d'autre qu'une violation flagrante du droit international. Le transfert de civils dans des zones occupées, qu'il s'agisse ou non de

colonies sous contrôle militaire, est contraire au sixième paragraphe de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, qui indique clairement que « la Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ». En outre, les activités de peuplement sont également contraires aux principes de l'inadmissibilité de l'acquisition d'un territoire par la force, conformément à la Charte des Nations Unies. En tant que telles, elles contreviennent à l'engagement auquel a souscrit Israël de respecter les principes de la Charte des Nations Unies.

Si Israël est véritablement attaché à la paix, il doit mettre fin à la construction, à l'expansion et à la planification de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et démanteler les colonies de peuplement qui s'y trouvent conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En 1980, par sa résolution 465 (1980), le Conseil a demandé à Israël de « démanteler les colonies de peuplement existantes et, en particulier, de cesser d'urgence d'établir, édifier et planifier des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem » (résolution 465 (1980), par. 6). Nous pensons que le Conseil pourrait prendre une mesure semblable en se prononçant collectivement, et d'une seule voix, pour demander d'urgence une fois encore qu'Israël démantèle les colonies de peuplement existantes et mette fin à la construction et à la planification des colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé.

Nous voudrions également insister sur l'importance d'une réconciliation et d'un dialogue entre les Palestiniens. À cet égard, nous félicitons l'Égypte d'avoir accueilli le dialogue entre les Palestiniens. L'Indonésie tient à encourager les parties palestiniennes à faire en sorte que leurs pourparlers sur la réconciliation nationale soient couronnés de succès. Comme nous l'avons dit dans le passé, les Palestiniens ont beaucoup à gagner en se rassemblant. Une plateforme unifiée leur donnera l'occasion de négocier l'avenir en position de force et de réaliser leurs objectifs : nous les encourageons à saisir cette occasion historique.

Notre attachement est absolu à une Palestine indépendante, viable et démocratique vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité avec ses voisins. Une

paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil, doit s'imposer. Pour sa part, le Conseil de sécurité doit, et en fait, peut exercer une influence positive sur le processus de paix au Moyen-Orient en s'acquittant des responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Mon pays voudrait tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public consacré à une question qui concerne tous les États Membres de l'Organisation. De même, mon pays voudrait s'aligner sur la déclaration prononcée par le Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Toutefois, ma délégation tient à réaffirmer à titre national sa profonde préoccupation devant la grave situation humanitaire et sécuritaire que connaît la population civile palestinienne. C'est la conséquence directe de l'occupation du territoire palestinien par Israël, de l'embargo sur la fourniture d'aide alimentaire, de vivres, de médicaments, d'énergie et de matériaux de construction, ainsi que de la destruction massive des infrastructures publiques et privées en Palestine, et de l'agression militaire permanente qui continue à allonger la liste des milliers de civils palestiniens morts et blessés, y compris des femmes et des enfants.

À cet égard, au nom du Président de la République Rafael Correa, nous souhaitons réaffirmer la solidarité du Gouvernement et du peuple équatoriens avec toutes les victimes innocentes de cette agression israélienne permanente. Dans le même temps, nous lançons un appel urgent à une cessation immédiate des hostilités, au règlement de la crise humanitaire, à l'appui économique vigoureux de la communauté internationale pour améliorer les conditions de vie difficiles de la population touchée et, surtout, à la recherche d'une solution définitive et d'une paix durable dans la région, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

En tant que membre fondateur de l'ONU, l'Équateur préconise un règlement pacifique des différends et des conflits internationaux, et rejette vigoureusement la menace ou l'usage de la force à cette fin. L'Équateur estime donc que toute solution globale permettant d'instaurer et de maintenir une paix

durable au Moyen-Orient ne peut pas être militaire mais doit être politique, dans le respect le plus strict du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Avant toute chose, il faut un engagement permanent de non-agression et de reconnaissance qui inclue le retrait par Israël des territoires occupés depuis 1967 et l'établissement d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale.

Mon pays estime à cette fin que, sans préjudice des responsabilités du Conseil de sécurité entérinées dans la Charte des Nations Unies, d'autres organes du système international piffrent de différentes options juridiques qui permettraient à la communauté internationale dans son ensemble de rendre la justice et de répondre efficacement à l'appel urgent lancé par le peuple palestinien et, parallèlement, de jeter les fondations du rétablissement de la paix et de la sécurité définitives au Moyen-Orient.

De toute évidence, cet effort doit compléter d'autres processus en cours. Nous voudrions nous référer notamment au processus établi récemment par le Conseil des droits de l'homme qui vise à enquêter sur les violations des droits de l'homme commises au cours des dernières attaques conduites dans la bande de Gaza au début de l'année. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt et d'impatience de voir quelles mesures seront prises à cet égard par le Conseil des droits de l'homme, notamment la mission spéciale qui a été demandée.

Mon pays a apporté son soutien et sa collaboration à toutes ces mesures pour élaborer une initiative menant à la consolidation d'une paix durable qui serait non seulement bénéfique aux peuples de Palestine et d'Israël mais aussi à toute la région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Zainuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique. Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous avons espéré que cette séance aurait eu lieu bien plus tôt, peu de temps après que les armes se soient tuées à Gaza. Les yeux grands ouverts et les souvenirs encore frais de la dévastation causée par l'Opération israélienne « Plomb durci », nos

procédures auraient rendu mieux compte de l'indignation et de la déception que nombre de personnes dans le monde ont manifestées devant notre incapacité collective de mettre fin aux tueries, aux blessures et à la destruction inutiles. Sans parler du fait que la perspective de paix au Moyen-Orient s'envolait très rapidement en fumée.

La convocation de cette séance n'en est pas moins opportune, même si elle se tient deux mois après cette tragédie. Il semblerait que le monde soit passé à autre chose; est-ce vrai? Le monde est peut-être passé à quelque chose, mais certainement pas la question de Palestine. La communauté internationale est à pied d'œuvre pour reconstruire Gaza. Au début du mois, 4,5 milliards de dollars ont été annoncés à une conférence à Charm el-Cheikh pour reconstruire Gaza. C'est un effort, parmi d'autres, dont nous nous félicitons et auquel nous applaudissons, car cette contribution aidera les survivants à rassembler les morceaux de leurs vies brisées par la guerre.

Il semble curieux, toutefois, du point de vue d'un profane, que ce soit quelqu'un d'autre qui paie la note, d'une certaine manière, alors que le responsable de tous ces dommages et destructions est connu et qu'il reste impuni. Des questions se posent pour savoir qui sont les responsables de cette tuerie, de cette destruction et de la mutilation des familles qui vivaient dans leurs foyers. Où sont les auteurs de ces crimes? Pourquoi ne sont-ils pas traduits en justice? N'y a-t-il aucun recours pour prendre des mesures contre eux, en les traduisant notamment en justice pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité? N'y a-t-il pas suffisamment de preuves pour les traduire devant les tribunaux? Ma délégation pense que si.

La mesure prise récemment par la Cour pénale internationale montre que nous pouvons avancer dans ce sens. Les preuves, y compris les témoignages et les récits de soldats israéliens affirmant que des crimes de guerre ont effectivement été commis, commencent à faire surface.

Nous attendons les conclusions de la commission d'enquête mise en place par le Secrétaire général pour examiner les cas d'attaques conduites par Israël contre les locaux et le personnel des Nations Unies, mais nous sommes assez certains de ce qu'elles seront. En fait, nous nous réjouissons de la création de cette commission, mais nous aurions souhaité qu'elle se voie confier un mandat plus large qui ne se serait pas limité aux locaux et au personnel des Nations Unies. Il ne

doit pas y avoir de distinction entre des attaques contre les locaux et le personnel des Nations Unies et des attaques contre des civils palestiniens et leurs maisons, les unes comme les autres constituant des violations manifestes du droit international. Le Conseil doit vraiment examiner tous les éléments de preuve, y compris le rapport de la commission d'enquête, et énoncer clairement sa position en la matière.

Nous exhortons le Conseil à ne pas rester silencieux face à ces violations, mais à prendre les mesures appropriées. Nous craignons que, si le Conseil ne fait rien, il semble cautionner de tels agissements et, pire encore, justifier des comportements criminels. La Malaisie a réclamé la création d'un tribunal des crimes de guerre chargé d'enquêter sur les auteurs de crimes de guerre commis pendant la guerre à Gaza et de les poursuivre. Les appels en ce sens ont été de plus en plus nombreux, y compris de la part de la société civile.

En ne prenant pas de mesures pour ouvrir des enquêtes sur ces criminels de guerre et les poursuivre, nous n'avons pas réussi à tirer au clair ce qui s'est passé pendant l'opération « Plomb durci ». Il est de notre devoir moral à l'égard des survivants de leur donner un sentiment d'apaisement et de les aider dans leur malheur. Sinon, nous risquons de voir une nouvelle génération de Palestiniens ayant assisté de très près à la mort de leurs êtres chers devenir encore plus radicalisée.

Nous devons rappeler qu'en dépit de l'adoption de la résolution 1860 (2009) par le Conseil de sécurité, le cessez-le-feu qui règne sur Gaza a été décidé unilatéralement. Rien ne garantit qu'Israël ne frappera pas à nouveau, comme il l'a fait à maintes reprises, par exemple au Liban en 2006. La mise en place d'un tribunal chargé de juger des crimes de guerre notamment constituerait une mesure préventive manifeste contre la récurrence de ces actes injustifiés.

D'aucuns ont fait valoir que la violence dirigée contre Gaza avait été provoquée par Gaza, que l'attaque d'Israël était justifiée car elle ripostait aux tirs de roquettes lancées contre les villes du sud d'Israël. Ma délégation admet que la guerre contre Gaza n'est pas un événement isolé mais qu'en fait elle s'inscrit dans le siège qui, à ce moment-là, durait depuis 18 mois, un siège qui étouffait la bande de Gaza, qui n'est qu'une prison à ciel ouvert, coupée du monde extérieur. À cause de ce siège, les habitants de Gaza ont été contraints de faire face aux nouveaux

défis d'une crise humanitaire. Toute personne vivant dans de telles conditions ne peut que nourrir un sentiment de désespoir et d'abattement face à l'avenir. Le siège est toujours en place aujourd'hui, et il entrave les flux d'aide humanitaire qui sont encore plus nécessaires à la reconstruction de Gaza.

Ma délégation ne pardonne aucunement la violence, mais si certains des membres du Conseil parviennent à trouver des justifications au droit d'Israël de se défendre, les Palestiniens ne peuvent-ils pas invoquer ce même droit, car c'est sur eux que l'occupation pèse depuis plus de 40 ans?

Nous devons continuer à porter notre attention sur la question de l'occupation et y mettre fin. Ainsi, le Conseil pourra contribuer à instaurer une véritable sécurité dans la région. Nous devons nous rappeler que c'est le Conseil qui a adopté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) qui ont défini le cadre de l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Israël doit renoncer à sa politique d'annexion et d'appropriation des terres palestiniennes. Il faut également trouver une solution juste au problème des réfugiés palestiniens.

À cet égard, nous devons également reconnaître que, par le biais de l'Initiative de paix arabe, les pays arabes ont proposé à Israël la paix et la normalisation des relations, selon des termes analogues à ce que proposaient ces mêmes résolutions. Ma délégation craint cependant que cette proposition ne reste pas indéfiniment sur la table si Israël ne cherche pas sincèrement à établir la paix sur un pied d'égalité avec ses voisins.

En fait, les actions menées par Israël ne laissent nullement entendre que ce pays s'oriente vers un règlement pacifique. Au contraire, ses actions nuisent au processus de paix au Moyen-Orient en rendant encore plus difficile la réalisation de la solution de deux États – un État palestinien viable, d'un seul tenant territorial, souverain et indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité.

Le mur de séparation continue de serpenter en Cisjordanie. Sa construction complète le système complexe de barrages routiers, de points de contrôle et autres barrières qui entravent la circulation des Palestiniens et les empêchent de se livrer à des activités économiques normales. La construction et l'élargissement des colonies de peuplement illégales se poursuivent en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Pour faire de la place à ces colonies, les Palestiniens sont

forcés par divers voies prétendent leurs maisons, y compris par des moyens prétendent juridiques. Les Palestiniens sont contraints par les autorités israéliennes de payer de lourdes amendes s'ils ne plient pas à ces décisions, et l'on rapporte de plus en plus souvent que les Palestiniens sont obligés de détruire leur maison de leurs propres mains.

Les colonies de peuplement illégales forment également la base d'où des colons illégaux se livrent à des actes de violence et à des agressions contre les Palestiniens. La construction et l'élargissement de ces colonies illégales, violation évidente des résolutions du Conseil de sécurité et en particulier de l'accord conclu récemment grâce à la médiation des États-Unis à la Conférence de paix d'Annapolis en novembre 2007, sont une des causes principales de l'échec du processus de paix au Moyen-Orient. Israël doit mettre fin à ces colonies de peuplement illégales et restituer ces terres à leurs légitimes propriétaires palestiniens.

La tâche du Conseil est énorme. Il doit ranimer parmi les Palestiniens, les Israéliens et les populations de l'ensemble du Moyen-Orient les espoirs de paix réduits à néant, ce qui aurait des répercussions sur l'état actuel de la paix et de la sécurité internationales. Cette tâche est encore plus difficile au vu de la situation actuelle en Israël et en Palestine. Pour encourager le processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité n'a d'autre choix que de contraindre Israël à respecter pleinement ses résolutions. Ma délégation espère également que les pourparlers intra-palestiniens seront fructueux et aboutiront à réunifier ce peuple.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Benmehidi (Algérie): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour sa présentation.

Comme il ressort du débat d'aujourd'hui, deux mois après l'agression sauvage israélienne contre Gaza, la situation continue d'être préoccupante au plus haut point, aussi dans la bande de Gaza que dans tout le territoire palestinien. En dépit des appels répétés de la communauté internationale pour sa levée, le blocus intolérable a été maintenu à Gaza, les pratiques illégales israéliennes se poursuivent en toute impunité dans le territoire palestinien, y compris l'implantation de colonies, et le processus de paix se trouve au point mort.

L'Algérie condamne dans les termes les plus vigoureux la poursuite de l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël en violation du droit international et des résolutions de l'ONU. Elle exprime sa préoccupation à l'égard des répercussions négatives sur l'avenir du processus de paix du fait de l'acharnement israélien à saborder tous les efforts diplomatiques en vue de réunir les conditions propices à la relance des négociations.

Pour faire face au comportement hors-la-loi de l'occupant, et pour contrer la fuite en avant à laquelle il a recours à chaque fois pour se dérober aux obligations que lui a dictées la communauté internationale, l'Algérie appelle à l'unité des rangs des Palestiniens, et appelle la communauté internationale à prodiguer tout le soutien nécessaire à cet objectif primordial. L'Algérie apporte son soutien aux efforts en cours visant à réaliser la réconciliation inter-palestinienne sous la médiation bienvenue de l'Égypte. Elle se félicite de l'appui et du rôle constructif à cet égard des États de la région, qui ont mis à portée de main la formation d'un gouvernement d'union nationale sous l'autorité de l'Autorité palestinienne pour le seul bénéfice du peuple palestinien et de sa cause.

L'occupant israélien ne s'est pas trompé sur l'importance de cet objectif stratégique et il continue de multiplier les entraves et les exigences visant à saborder ces efforts, dont l'aboutissement marquera l'amorce de la reconstruction de Gaza et le moment de vérité quant aux intentions d'Israël au regard du processus de paix. À cet égard, l'élan remarquable de générosité qui a caractérisé la conférence des donateurs à la reconstruction de Gaza, auquel l'Algérie s'est associée, illustre au plus haut point l'isolement d'Israël sur la scène internationale.

L'Algérie affirme sa détermination à rappeler à la communauté internationale et au Conseil de sécurité en particulier l'obligation qu'ils ont de mener à bien toutes les investigations relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et aux violations flagrantes du droit international et du droit international humanitaire dont Israël s'est rendu coupable à Gaza, et que des mesures sérieuses soient prises en vue de traduire en justice leurs auteurs. Il doit être mis fin à l'impunité trop longtemps exhibée par Israël sous peine de sacrifier tous les efforts de paix dans la région.

L'Algérie voudrait enfin exprimer son appui indéfectible à la Syrie et au Liban dans leurs efforts

visant à recouvrer leurs droits nationaux légitimes et leurs territoires spoliés par la force de l'occupant israélien. Elle demeure attachée à un règlement global du conflit au Moyen-Orient fondé sur le droit international et sur les principes définis par la Conférence de Madrid et par l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mauritanie.

M. Ould Hadrami (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante réunion. Je tiens également à saisir cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue et vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Ma délégation remercie également M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son précieux exposé.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Cette séance a lieu à un moment où les tensions continuent de s'étendre dans l'ensemble de la région à cause des effets désastreux de la destructive machine de guerre israélienne dans la bande de Gaza, notamment les immenses dommages qu'elle a causés et qui n'ont pas épargné les bâtiments de l'ONU. Notre gouvernement réaffirme donc que la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, l'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit trouver une solution juste pour le peuple palestinien qui garantisse son droit à l'autodétermination et la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité. Mon gouvernement souligne également que la communauté internationale doit, dès que possible, faire en sorte qu'Israël mette immédiatement fin à ses activités de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, qui représentent une grave menace à la composition démographique et à l'intégrité géographique de la ville sainte. La communauté internationale doit également exhorter Israël à mettre fin au blocus de la bande de Gaza et à mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, y compris la résolution 1860 (2009), qui appelle, entre autres, à la fourniture et à la distribution sans entrave aux citoyens dans tout Gaza de l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux et à l'ouverture de couloirs humanitaires, et appelle tous les États Membres à soutenir les efforts internationaux

déployés pour améliorer la situation humanitaire et économique à Gaza.

Notre gouvernement note également avec satisfaction les résultats de la conférence de donateurs tenue à Charm el-Cheikh et demande à toutes les parties de fournir rapidement l'aide promise au peuple palestinien et de commencer la reconstruction dès que possible. Nous nous félicitons également des résultats des pourparlers visant à obtenir une réconciliation intrapalestinienne et attendons avec intérêt la création, dès que possible, d'un Gouvernement d'unité nationale qui réponde aux aspirations du peuple palestinien.

Pour terminer, ma délégation tient à souligner qu'aucune solution au conflit israélo-arabe n'est possible sans la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et sans la restitution de tous les territoires occupés en 1967, y compris le Golan syrien, les fermes libanaises de Chebaa et la partie libanaise du village de Ghajar. Ceci ne pourra être fait qu'avec le respect par Israël des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs qui vous ont exprimé, Monsieur le Président, leur gratitude pour avoir organisé cette importante réunion. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'y participer et de faire part de nos vues sur la question dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui. Nous remercions M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé ce matin. L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il faut envisager l'actuelle crise multiforme au Moyen-Orient dans le contexte de l'occupation militaire israélienne continue des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes qui remonte à 1967 et qui s'accompagne du déni du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. En effet, Israël est connu depuis longtemps pour ne pas respecter le droit international et l'absence de réaction du Conseil de sécurité qui n'a pris aucune véritable mesure à ce sujet est le principal facteur expliquant l'absence d'avancées dans le processus de paix.

Il est essentiel, pour maintenir la paix et la sécurité internationales, que toutes les parties respectent pleinement et remplissent leurs obligations en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et que le Conseil de sécurité s'acquitte de son mandat en vertu de la Charte des Nations Unies à l'abri de toute sélectivité et en toute impartialité.

Quelques mois se sont écoulés depuis l'attaque la plus meurtrière d'Israël sur Gaza depuis la guerre israélo-arabe de 1967. L'Afrique du Sud tient à souligner qu'il importe de mener une enquête indépendante sur les événements qui ont eu lieu à Gaza et de tenir pleinement responsables ceux, quels qu'ils soient, qui ont commis des violations du droit international, quelles qu'elles soient. À cet égard, nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de créer et d'envoyer une Commission d'enquête à Gaza. Nous attendons que la Commission présente son rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour qu'ils prennent les mesures de suivi nécessaires.

Bien que la dernière incursion militaire ait pris fin, nous ne devons pas oublier les conséquences des attaques disproportionnées et aveugles sur une des zones les plus densément peuplées au monde, où la population civile s'est vue privée de tout moyen de fuir cet assaut, que ce soit par terre, air ou mer. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires fait état de 1 455 Palestiniens tués et d'environ 5 000 blessés, la plupart des victimes étant des civils, y compris des femmes et 431 enfants. Toute une population civile est traumatisée et appauvrie. La plus grande partie de l'infrastructure a été détruite à Gaza, y compris un grand nombre d'écoles, de dispensaires et d'hôpitaux. Israël a l'entière responsabilité d'indemniser le peuple palestinien des pertes causées par ses actions. Cependant, la communauté internationale doit aussi prendre la tête des efforts visant à reconstruire Gaza.

Pour sa part, le Gouvernement sud-africain a décidé de verser un million de rands au fonds d'appel de premier secours de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cette contribution a pour but de compléter sa contribution annuelle à l'UNRWA et les autres programmes d'assistance de l'Afrique du Sud à la Palestine, y compris sa contribution à l'initiative de renforcement des capacités palestiniennes sous les auspices du Nouveau

Partenariat stratégique Asie-Afrique. Par ailleurs, la société civile sud-africaine aide d'une manière active le peuple palestinien, notamment en fournissant une assistance médicale, entre autres choses.

L'Afrique du Sud condamne le blocus israélien continu de la bande de Gaza et la poursuite de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement illégales en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La poursuite de la construction du mur de séparation et l'intensification des programmes de démolition de maisons auxquelles nous assistons à Jérusalem-Est constituent des violations graves du droit international, tel que cela a été déterminé d'une façon définitive par l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 9 juillet 2004. Ces activités ruinent également tous les efforts pour instaurer la paix entre les peuples palestinien et israélien.

Nous demandons aussi aux Palestiniens d'arrêter de lancer des roquettes Qassam sur Israël. Le seul enseignement que nous ayons pu tirer de ces actions de représailles au cours des dernières décennies est que cela sert simplement de prétexte pour perpétuer plus de violence contre le peuple palestinien innocent. Nous demandons également aux partis palestiniens de ne pas se détourner de leur objectif de former un nouveau Gouvernement d'unité. À cet égard, nous appuyons les efforts de l'Égypte visant à aider les partis palestiniens à parvenir à la réconciliation nationale.

L'Afrique du Sud demande aux parties au conflit israélo-palestinien de pleinement respecter le droit international et au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en vertu du mandat que lui a confié la Charte. L'Afrique du Sud continue d'appuyer un règlement négocié et pacifique du conflit, sur la base du principe de la terre contre la paix, tel qu'indiqué dans des résolutions et des initiatives internationales, telles que les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003) et l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, nous sommes impatients de voir le jour où l'on mettra fin à l'effusion de sang et où deux États, la Palestine et Israël, pourront coexister dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Cette vision d'une solution des deux États, approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1397 (2002), doit être à la base de tout règlement permanent du conflit.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Il y a neuf semaines, les combats ont pris fin à Gaza, après que les parties eurent chacune déclaré un cessez-le-feu unilatéral. Mais la population civile de Gaza, qui est marquée par les combats, a vu peu d'améliorations depuis. Ces cessez-le-feu fragiles sont souvent violés par les deux parties, et l'embargo israélien demeure en grande partie intact. Une solution politique au conflit – par opposition à l'endiguement des activités militaires – semble plus que jamais se dérober.

Les opérations militaires israéliennes ont causé d'immenses souffrances et la destruction à grande échelle des infrastructures civiles à Gaza. Mais jusqu'à présent il y a peu de reconstruction, et la situation humanitaire reste grave. De nombreuses familles sont encore sans abri et exposées au froid et à la pluie. Israël limite strictement l'importation des matériaux de construction de base, tels que le ciment, le bois et le verre. Les denrées alimentaires, les médicaments et le carburant sont encore difficiles à obtenir. Nous sommes préoccupés par le fait que les restrictions imposées par Israël aux transferts monétaires vers Gaza gêneront le travail essentiel accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et notamment son programme scolaire qui nourrit 200 000 enfants.

Nous reconnaissons les préoccupations d'Israël en matière de sécurité, mais Israël doit honorer ses obligations en vertu du droit international humanitaire et ouvrir ses postes frontière vers Gaza. Nous nous félicitons de la récente décision prise par le Gouvernement israélien d'autoriser l'entrée de tous les articles alimentaires dans Gaza, et nous attendons avec intérêt que cette décision soit pleinement mise en œuvre.

La conférence de Charm el-Cheikh a rassemblé la communauté internationale, laquelle a manifesté son appui au peuple palestinien. La Norvège se tient prête à honorer ses engagements et verse 760 millions de couronnes norvégiennes, ce qui équivaut à 120 millions de dollars, pour les Palestiniens cette année. Sans un appui constant au budget de l'Autorité palestinienne, 77 000 fonctionnaires fournissant des services sociaux essentiels ne recevront pas leur salaire. Nous, communauté internationale, devons mettre nos divergences de côté. L'appui financier et politique aux Palestiniens doit être dirigé par le biais des

mécanismes existants vers l'Autorité palestinienne. Le Conseil de sécurité a donné au Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, présidé par la Norvège, un rôle central pour atténuer la gravité de la situation à Gaza. La Norvège organisera prochainement une réunion du Comité, en étroite consultation avec les parties.

La division qui règne entre les Palestiniens est une tragédie. La population civile de Gaza a payé cette division d'un prix élevé. Nous soutenons les efforts de l'Égypte visant à faciliter la réconciliation palestinienne et à préparer le terrain pour un gouvernement temporaire. Les Palestiniens, à Gaza et en Cisjordanie, méritent un gouvernement démocratique et pacifique. Dans le même temps, nous mettons en garde contre le risque de dresser des obstacles impossibles à surmonter au progrès politique. Nous ne devons pas laisser le mieux devenir l'ennemi du bien. Les efforts concertés des pays de la région et de la communauté internationale dans son ensemble sont nécessaires pour faire avancer le processus de paix.

Si la situation à Gaza reste grave, nous ne devons pas perdre de vue la situation dans le reste du territoire palestinien. En violation des engagements qu'il a souscrits, Israël a continué à intensifier l'implantation de colonies en Cisjordanie. Nous sommes également préoccupés par la destruction continue de maisons palestiniennes et par les expulsions de familles palestiniennes. Les colonies sont devenues un sujet bien trop familier pour ce Conseil, mais il doit être dit encore une fois que les colonies et les bouclages israéliens étranglent l'économie palestinienne et sapent les perspectives d'un État palestinien viable.

Chaque jour qui passe sans amélioration des conditions de vie de la population civile de Gaza ne fait qu'accroître l'échec des parties et, je regrette de le dire, notre incapacité collective à mettre un terme au conflit et à instaurer la paix dans la région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir organisé cet important débat public en ce moment crucial. Je saisis également cette occasion de vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur, de votre récente nomination à la fonction de Représentant

permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès des Nations Unies et de vous présenter tous mes vœux de succès.

Comme l'ont dit de nombreux orateurs qui ont pris la parole avant moi, pendant la période considérée, comme tout au long des six dernières décennies, le régime israélien a poursuivi ses politiques et pratiques expansionnistes et destructives, ses mesures illégales et ses mesures de colonisation contre le peuple palestinien. Il a également persisté dans ses politiques agressives et expansionnistes envers le Liban et le Golan syrien occupé. Il continue à violer les principes les plus fondamentaux du droit international, du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que les principes les plus fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, et il persiste à mépriser de nombreuses résolutions de différents organes des Nations Unies, y compris ce Conseil.

Les civils palestiniens continuent d'être constamment soumis à la menace et aux attaques israéliennes. La construction du mur de l'apartheid illégal continue sans perdre de son intensité en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et malgré la ferme condamnation de la part de la communauté internationale. L'implantation illégale de colonies s'intensifie beaucoup plus rapidement que par le passé, et les conditions de vie et les moyens de subsistance des Palestiniens sont soumis à un constant assaut. De plus en plus de maisons palestiniennes sont démolies, y compris celles situées dans les camps de réfugiés, sous l'effet de la plus large campagne, menée au cours des 40 dernières années, de démolition des habitations palestiniennes dans les territoires palestiniens occupés par le régime israélien. Une telle démarche est sans aucun doute orchestrée afin de modifier illégalement la composition et la nature démographiques des territoires palestiniens, en particulier d'Al Qods Al Charif et de ses environs.

La communauté internationale n'a pas oublié, et n'oubliera jamais, les atrocités commises par les Israéliens dans la bande de Gaza. Chaque jour, nous découvrons de nouveaux aspects des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par ce régime contre les Palestiniens innocents lors de son attaque contre la bande de Gaza, et de nouvelles révélations font surface à cet égard, ce qui provoque une indignation de plus en plus forte de par le monde. Les rapports récents des rapporteurs de droits de l'homme des Nations Unies, y compris celui préparé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les

enfants et les conflits armés, exposent clairement et illustrent quelques-uns des aspects des crimes commis par les Israéliens contre les Palestiniens innocents dans la bande de Gaza. Ces rapports attestent le fait effroyable que, pendant l'agression menée par le régime sioniste contre Gaza, les cibles civiles, en particulier les habitations et leurs occupants, les infrastructures essentielles, les écoles, les installations médicales et les civils innocents, y compris les femmes et les enfants, ont été durement et délibérément visés.

Ces rapports contiennent de nombreux comptes rendus choquants de crimes israéliens. Par exemple, on y mentionne que dans un cas, parmi de nombreux autres cas semblables,

« les soldats israéliens ont tiré sur un père de famille après lui avoir ordonné de sortir de sa maison et ont ensuite ouvert le feu dans la pièce où le reste de la famille s'était réfugiée, blessant la mère et trois frères et tuant le quatrième ».

Ces rapports mentionnent encore une autre pratique inhumaine, qui constitue une violation des principes les plus fondamentaux du droit international humanitaire et des droits de l'homme : les soldats israéliens ont utilisé des enfants comme boucliers humains. On mentionne dans ces rapports que, par exemple,

« le 15 janvier 2009, à Tal al Hawa au sud-ouest de la ville de Gaza, les soldats israéliens ont forcé un garçon de 11 ans à marcher devant eux pendant plusieurs heures tandis qu'ils se déplaçaient dans la ville, même après qu'on leur eût tiré dessus ».

Les soldats israéliens confessent également les crimes qu'ils ont commis contre le peuple palestinien au cours de leur agression contre Gaza. Un commandant israélien qui a assisté à l'agression contre Gaza a récemment dit à plusieurs agences de presse, « Si vous voulez savoir si je pense que nous avons tué des innocents, la réponse est sans équivoque oui ».

Les informations indiquant que des dessins avaient été imprimés sur des T-shirts pour encourager les soldats israéliens à tirer sur des enfants et des femmes enceintes témoignent également des politiques et pratiques criminelles dudit régime, ainsi que de la gravité des atrocités commises au cours de son attaque contre la bande de Gaza. Des légendes odieuses telles que « D'une pierre, deux coups » imprimées sur un T-shirt représentant une Palestinienne enceinte, ou une

autre légende choquante telle que « Plus ils sont petits, plus ils sont difficiles à atteindre », ou un autre T-shirt représentant un enfant, montrent le caractère atroce et criminel des politiques et pratiques du régime israélien au cours de son attaque contre les Palestiniens et les autres peuples arabes dans la région.

Il y a plus d'éléments de preuve qu'il n'en faut pour que le mécanisme judiciaire international soit activé rapidement pour traduire en justice les criminels de guerre israéliens. Les appels lancés par l'opinion publique internationale pour que ces crimes ne restent pas impunis doivent être entendus et pris en compte. Le Conseil de sécurité a une responsabilité importante à assumer à cet égard.

Nous remercions le Secrétaire général pour ses efforts déployés pour mettre en place une Commission d'enquête et l'envoyer à Gaza, ainsi que pour l'engagement qu'il a pris de faire rapport au Conseil de sécurité sur les conclusions de la Commission. Nous attendons ce rapport et espérons que des mesures plus concertées seront prises par l'ONU pour tenir responsables de leurs actes les criminels de guerre israéliens pour les atrocités commises à Gaza. La crédibilité de l'ONU est en jeu. L'opinion publique internationale suit de près la manière dont le Conseil de sécurité et l'ONU en général réagiront face à ces crimes.

Comme plusieurs organismes chargés des droits de l'homme l'ont souligné récemment dans leurs rapports, les souffrances et les tourments du peuple palestinien causés par le blocus israélien inhumain doivent cesser immédiatement. Il faut contraindre le régime israélien à mettre un terme à ce blocus paralysant imposé à Gaza et permettre aux Palestiniens de la bande de Gaza d'avoir un accès sans entrave et immédiat à l'aide humanitaire, y compris les vivres, les fournitures médicales, le carburant et les matériaux de construction. Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra des mesures significatives pour contraindre ce régime à mettre fin à ce blocus, qui a provoqué une crise humanitaire sans précédent pour le peuple palestinien innocent dans la bande de Gaza.

Je voudrais terminer en soulignant que ma délégation rejette les allégations non fondées proférées contre la République islamique d'Iran par le représentant du régime sioniste à la séance du Conseil d'aujourd'hui. Rien n'est plus grotesque que d'entendre le représentant d'un régime qui n'a aucun respect pour les normes les plus fondamentales

d'humanité et de décence, et qui a des antécédents connus de terrorisme d'État et qui possède un arsenal nucléaire, proférer des allégations non fondées contre d'autres.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de vous souhaiter la bienvenue et de voir ce débat être présidé par le représentant frère de la Jamahiriya arabe libyenne, pays ami du Nicaragua. Votre expérience et vos connaissances contribueront sans aucun doute à la réussite de ce débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe pour le rapport qu'il nous a présenté ce matin.

Le docteur Kevin Cahill, Conseiller principal aux affaires humanitaires du Président de l'Assemblée générale et son envoyé spécial sur la situation à Gaza, a dit ce qui suit :

« En voyant Gaza en février 2009, peu après l'invasion israélienne, je me suis souvenu des gravures de *L'Enfer* de Dante. Le niveau de destruction évoquait des images de Dresde ou d'Hiroshima à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il y avait des zones dans le nord de la bande de Gaza dans lesquelles il n'y avait plus une seule structure debout ».

La responsabilité principale du règlement du problème palestinien incombe à l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement au Conseil de sécurité, qui n'a tout simplement pas agi conformément au mandat que lui confère la Charte des Nations Unies. Pourquoi le Conseil de sécurité a-t-il été incapable d'agir et d'appeler à un cessez-le-feu au cours des 22 jours qu'a duré l'agression, en étant conscient qu'il ne s'agissait pas d'un simple accrochage mais d'un massacre intégral du peuple palestinien? Y a-t-il un autre exemple dans le monde d'aujourd'hui d'un pays envahisseur, d'un pays occupant, qui puisse implanter plus d'un demi-million de colons sur le territoire du pays occupé sans subir une seule sanction de la part de la société représentée au sein des Nations Unies? Nous voulons souligner l'illégalité de ces mesures et les condamner, ces mesures qui correspondent à une annexion de facto qui sape l'intégrité, la continuité, la viabilité et l'unité du territoire palestinien, portant ainsi atteinte à la création même d'un État.

Mais le pire, c'est que la situation est toujours comme elle l'était lorsque le docteur Cahill y était. La reconstruction n'a toujours pas commencé car Israël n'autorise par l'importation d'acier, de ciment ou de verre, entre autres matériaux de construction. La population de Gaza vit sous une occupation hostile depuis plus de quatre décennies, et ces dernières années, les importations et les exportations n'ont cessé de diminuer, asphyxiant lentement l'économie. En conséquence, Gaza connaît un des taux de chômage les plus élevés et un des niveaux de nutrition les plus bas du monde en développement. Israël a même limité l'importation de lentilles, de pâtes et de jus de tomates par une logique incompréhensible qui voudrait que ces produits pourraient menacer la sécurité d'Israël.

Les contrôles militaires s'imposent comme une force dévastatrice et méprisante dont l'intention manifeste est d'écraser toute la dignité humaine du fier et héroïque peuple palestinien. L'humiliation quotidienne – aux points de passage à la frontière, lors des raids incessants des soldats israéliens – sont un schéma constant et généralisé de l'occupation. Le Conseil doit exiger l'ouverture de tous les points de passage à la frontière et la libre circulation des biens et des personnes, et plus particulièrement l'accès humanitaire à la population palestinienne, qui ne s'est pas encore remise de cette dernière agression.

Dans son rapport au Conseil des droits de l'homme, M. Richard Falk, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés a affirmé que le nombre de civils morts dans la bande de Gaza a été six fois plus élevé que le nombre de morts parmi les combattants héroïques, ce qui montre bien qu'il n'a pas été fait de distinction entre les objectifs civils et militaires. Il a également souligné qu'Israël a également utilisé toutes sortes d'armes contre des zones densément peuplées, dont des aéronefs, des armes lourdes et même des armes interdites. Le confinement forcé de la population civile palestinienne dans la zone des combats pendant cette opération l'a empêchée de chercher refuge. Une telle politique doit être considérée comme une nouvelle forme de crime contre l'humanité. Le Rapporteur signale également que les personnes munies de passeports étrangers à Gaza ont été autorisées à sortir du territoire, tandis que les Palestiniens, y compris les malades, les handicapés, les orphelins, les personnes âgées et les blessés se sont vu refuser cette possibilité. Le Rapporteur spécial a demandé une enquête approfondie sur les abus qui ont

été commis, et insisté sur la nécessité de tirer les leçons des expériences et des sentences prononcées par les principaux tribunaux internationaux.

Nous tenons à saisir l'occasion que nous donne ce débat pour demander au Secrétaire général de distribuer le rapport de la Commission d'enquête qu'il a dépêchée à Gaza, avec ses conclusions et ses recommandations. Nous sommes certains que ce nouveau rapport permettra à la communauté internationale de mieux prendre conscience de l'agression israélienne contre le peuple palestinien, et les recommandations qui y figurent auront une grande importance pour les futures actions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous tenons également à souligner qu'il importe d'envoyer immédiatement la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme.

Mon gouvernement est favorable à l'adoption des mesures nécessaires pour assurer le retrait inconditionnel d'Israël des territoires occupés, le jugement des responsables israéliens de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, y compris le crime de génocide et le nettoyage ethnique pratiqués par Israël contre le peuple palestinien. Mon gouvernement appuie également l'intensification du processus de paix et souhaite que le peuple palestinien puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination sur la base des frontières antérieures au 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Mon gouvernement appuie les négociations en vue de la réconciliation de toutes les forces palestiniennes et de la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation afin que le peuple palestinien, uni et fort, puisse s'asseoir à la table des négociations avec la Puissance occupante et ses alliés. Tous les membres du Mouvement des pays non alignés sont à ses côtés.

Le Nicaragua est solidaire du Gouvernement et du peuple libanais et appelle Israël à mettre fin à l'occupation du territoire situé dans la partie nord de Ghajar, au nord de la Ligne bleue, et à ne pas violer la souveraineté et l'indépendance du Liban. Il demande également un règlement rapide de la question des fermes de Chebaa dans le plein respect de l'intégrité territoriale du Liban, conformément à la résolution 1701 (2006). En outre, nous nous associons à tous ceux qui, par souci humanitaire, exigent d'Israël qu'il fournisse des cartes indiquant l'emplacement des mines

qu'il a posées pendant ses attaques contre le Liban. Cela permettra ainsi d'éviter de nombreux morts.

Mon gouvernement est également solidaire du peuple et du Gouvernement syriens, et condamne l'occupation illégale par Israël des hauteurs du Golan, et rappelle que toute tentative visant à modifier le caractère physique, juridique, démographique et structurel des hauteurs du Golan, et toute mesure visant à imposer la juridiction et l'administration israéliennes sont contraires au droit international et sont nulles et non avenues.

De même, le Nicaragua continuera d'appuyer toutes ces initiatives, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU qui permettront d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient et de créer enfin un État de Palestine libre, souverain et indépendant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Zoubi (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays frère, la Jamahiriya arabe libyenne, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et à féliciter votre prédécesseur pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

La question palestinienne continue d'être au cœur du conflit au Moyen-Orient, et il demeure indispensable de trouver un règlement pacifique qui aboutira à une paix durable, juste et globale acceptée par toutes les parties. Il n'y a pas d'autre option que la solution prévoyant deux États. Toutes les parties doivent s'engager sérieusement dans des négociations axées sur la seule solution possible : un État palestinien indépendant. La paix et la stabilité dans la région et pour ses peuples ne seront possibles que par le biais d'une solution pacifique basée sur la vision de deux États.

La paix à laquelle les Arabes aspirent repose sur le rétablissement des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit de créer un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant sur son territoire national, avec Jérusalem comme capitale, conformément aux résolutions internationales pertinentes et à l'Initiative de paix arabe, qui constitue une tentative fondamentale de traiter de tous les

aspects du conflit israélo-arabe. À cet égard, la Jordanie se félicite des efforts déployés par le Quatuor. Nous félicitons l'Union européenne, la Fédération de Russie et l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, et approuvons les mesures positives prises par l'Administration des États-Unis pour engager directement les efforts de paix. Nous saluons et apprécions également l'appui accordé par la communauté internationale aux efforts visant à trouver une solution aux problèmes du Moyen-Orient, et nous espérons que toutes les parties concernées feront de même.

La Jordanie condamne toutes les mesures et pratiques unilatérales qui font obstruction au processus de paix, notamment les activités de peuplement menées à Jérusalem-Est. Par ailleurs, la croissance naturelle des colonies de peuplement dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est constitue une violation du droit international humanitaire, y compris de la quatrième Convention de Genève, compromet les négociations sur le statut final et est en contradiction avec les obligations qui incombent à Israël. Ces activités continuent de faire obstacle à la création d'un État palestinien viable.

Israël, Puissance occupante, doit s'abstenir de toutes tentatives visant à modifier le caractère de Jérusalem-Est, y compris les fouilles menées près de la mosquée d'Al-Aqsa, et cesser ses agressions contre des sites musulmans, notamment le cimetière historique de Ma'man Allah, où sont enterrés d'éminentes personnalités arabes et musulmanes, et doit cesser de tenter d'altérer ou d'éliminer ses caractéristiques arabes et islamiques, et de construire un musée sur ce site. Israël doit mettre fin à ces activités illégales et sacrilèges et respecter le rôle historique particulier de la Jordanie en matière de préservation de ces lieux saints musulmans, conformément aux dispositions du Traité de paix jordano-israélien.

Le Conseil de sécurité doit faire pression sur Israël pour qu'il mette immédiatement fin à ses agressions, qui ne peuvent qu'exacerber les tensions dans la région. Les mesures illégales et unilatérales d'Israël, dont l'objectif est de créer des faits nouveaux sur le terrain, d'éliminer le caractère arabe et islamique de Jérusalem et d'en modifier le statut juridique constituent des agressions contre les droits du peuple palestinien, des lieux saints musulmans et du patrimoine islamique, dont la préservation a été prévue par l'UNESCO. Ces mesures violent toutes les normes et résolutions internationales qui demandent à Israël de

conserver les sites historiques et les lieux saints de Jérusalem.

Israël doit complètement lever le blocus de Gaza, ouvrir tous ses points de passage et ne pas s'opposer aux efforts déployés par des organismes de secours humanitaire pour répondre aux besoins humanitaires et fournir des traitements médicaux. La situation humanitaire à Gaza reste désespérée. Il faut reconstruire Gaza, et il faut remédier aux conséquences dévastatrice de l'invasion israélienne.

Ma délégation espère que le Conseil de sécurité examinera sérieusement et sans tarder le rapport de la Commission d'enquête chargée d'enquêter sur les actions israéliennes contre les locaux de l'ONU à Gaza. La Jordanie est pleinement déterminée à aider les frères et les sœurs palestiniens à soulager leurs souffrances et à leur fournir une assistance humanitaire par l'entremise d'organismes philanthropiques hachémites. Nous sommes prêts aussi à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire fournie par d'autres États et entités. Normalement, chaque jour, 18 à 24 camions quittent la Jordanie. Au 18 mars, 47 convois, composés de 804 camions, avaient quitté la Jordanie depuis l'agression contre Gaza.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*): Le Gouvernement australien reste attaché au processus de paix au Moyen-Orient et à la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Les événements tragiques de décembre et janvier ont encore une fois souligné combine il importait de poursuivre les efforts de paix au Moyen-Orient. L'Australie est profondément attristée par le récent conflit dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël et par son coût humanitaire. L'Australie condamne tout tir de roquette ou de mortier par le Hamas comme étant une menace à la paix dans la région.

Nous reconnaissons l'importance que revêt pour la population de Gaza l'accès à l'aide humanitaire et d'autres formes d'assistance pour pouvoir reconstruire et nous demandons à Israël de faire tout son possible pour accroître l'afflux de fournitures humanitaires et autres articles nécessaires dans la bande de Gaza.

L'Australie pense que la priorité pour les deux parties devrait être, plus que jamais, de rechercher la solution des deux États pour régler le conflit sur la

base des aspirations légitimes du peuple palestinien, qui souhaite vivre dans son propre État viable, et du droit d'Israël à vivre en paix dans des frontières sûres. Il est essentiel, d'autre part, que les membres de la communauté internationale prêtent leur soutien. À cet égard, nous reconnaissons et saluons les efforts, tels que l'Initiative de paix arabe, pour parvenir à une paix plus large au Moyen-Orient. Nous saluons également le rôle que l'Égypte a joué et appuyons fermement un cessez-le-feu durable et pleinement respecté, conformément à la résolution 1860 (2009). Nous nous félicitons de la réconciliation palestinienne qui doit suivre les principes du Quatuor.

L'Australie reconnaît l'importance cruciale des efforts de relèvement et de reconstruction et le rôle central de l'Autorité palestinienne à cette fin. C'est la raison pour laquelle l'Australie était heureuse d'annoncer à Charm el-Cheikh une contribution de 20 millions de dollars pour aider les efforts de l'Autorité palestinienne, avec l'aide d'organismes des Nations Unies et d'autres donateurs, pour répondre aux besoins du peuple palestinien liés au relèvement et à la reconstruction. Cette aide s'ajoute aux 10 millions de dollars annoncés par l'Australie en janvier pour les opérations de secours humanitaires des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, et aux 45 millions de dollars versés en 2008. L'Australie est disposée à fournir toute l'assistance concrète nécessaire dans la limite de ses moyens.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. Park In-kook (République de Corée) (*parle en anglais*): Il est véritablement dommage et déplorable que, deux mois après les déclarations de cessez-le-feu unilatéral, la situation à Gaza soit toujours fragile et qu'un véritable régime de cessez-le-feu ne soit toujours pas en vigueur. Par ailleurs, comme nous venons de l'entendre aujourd'hui, trop de Gazaouis, la plupart n'ayant rien à voir avec la cause du conflit, souffrent toujours du fait de l'absence d'articles et de biens de première nécessité, tels que vivres, abris et médicaments, du fait du conflit de janvier. Cette misère injustifiée et les souffrances humanitaires de la population de Gaza doivent cesser immédiatement.

Dans cette optique, ma délégation s'associe à de nombreuses autres délégations qui ont pris la parole avant nous pour exhorter toutes les parties directement

concernées à s'efforcer d'instaurer, dès que possible, un accord de cessez-le-feu durable et pleinement respecté, à assurer le passage en toute sécurité et sans obstacle de l'aide humanitaire destinée à la population de Gaza qui souffre et à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la résolution 1860 (2009). La fourniture efficace de l'aide internationale et la reconstruction de la bande de Gaza dépendent de la création d'un climat de stabilité. Afin de garantir un développement sur le long terme et d'aider la population à avoir une vie quotidienne normale, Israël et la Palestine doivent œuvrer assidûment en faveur d'une paix durable.

Il y a trois semaines, les représentants de 72 pays et de 12 organisations internationales se sont réunis à Charm el-Cheikh, en Égypte, pour étudier les moyens d'aider à la reconstruction de la bande de Gaza, suite à sa destruction pendant le conflit militaire de janvier. À cette réunion, près de 5 milliards de dollars ont été annoncés pour aider au relèvement rapide et à la reconstruction de la bande de Gaza. Le fait que tant de pays se soient réunis et aient offert de mobiliser un montant si important en si peu de temps exprime clairement notre désir partagé et notre espoir d'une paix durable et de la sécurité dans la bande de Gaza et au Moyen-Orient.

Cependant, il ne faut pas oublier que, quels que soient le montant des ressources mobilisées ou les annonces de contributions par des donateurs, la reconstruction de la bande de Gaza et, d'une manière générale, le développement économique à long terme ne pourront se faire à moins que toutes les parties directement concernées ne fassent montre de leur ferme volonté politique de paix et ne témoignent de retenue. Toute l'assistance de la communauté internationale sera vaine si l'on ne réalise pas de progrès substantiels dans le processus de paix. Ceux qui sont directement concernés devraient assumer la responsabilité principale de la paix et de la reconstruction au Moyen-Orient. Avec l'ONU et la communauté internationale, la Corée est disposée à apporter son appui au processus de paix entre Israël et la Palestine, à la reconstruction et au développement à long terme des territoires palestiniens.

Comme nous avons nous-mêmes un souvenir vivace des misères de la guerre, la Corée a rapidement fourni une aide d'urgence aux réfugiés palestiniens à Gaza par le biais du Comité international de la Croix-Rouge, peu après le début du conflit dans la bande de Gaza en janvier dernier. La Corée a également fait

l'expérience de reconstruire sa nation et ses communautés après la dévastation de la guerre. Nous sommes prêts à partager l'expérience que nous avons acquise pour aider à la reconstruction de la bande de Gaza et contribuer au développement économique à long terme des territoires palestiniens. Le Gouvernement coréen a déjà annoncé une contribution de 15 millions de dollars pour aider les Palestiniens en 2009 et en 2010, y compris une aide supplémentaire d'une valeur de 2 millions de dollars.

Ma délégation vous assure, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil de sécurité, que la Corée continuera de contribuer aux efforts de reconstruction et aux secours humanitaires destinés à la bande de Gaza et aux territoires palestiniens.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant du Mali.

M. Daou (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter et, à travers vous, votre pays, la Jamahiriya arabe libyenne, qui assure actuellement la présidence du Conseil de sécurité, et vous remercier d'avoir initié ce débat public sur une question aussi importante que celle de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

En effet, le Moyen-Orient, qui aurait pu constituer une véritable passerelle entre les peuples du monde, en ce sens qu'il est le berceau des trois grandes religions monothéistes, continue malheureusement d'être une zone de tensions depuis plusieurs décennies. L'instabilité dans cette partie du monde affecte évidemment l'ensemble des autres régions du monde. Aussi, est-il besoin de rappeler ici que s'il y a une question qui cristallise tous les ressentiments dans cette partie du monde, c'est bien la question palestinienne.

Nous estimons que la solution à cette question ne saurait continuer à être différée. Depuis fort longtemps, les contours des règlements pacifiques de ce conflit, passant par la création d'un État palestinien indépendant et souverain, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, vivant en paix et en sécurité aux côtés de l'État d'Israël, ont été définis. Il est donc temps d'œuvrer à la réalisation de ce noble objectif.

À cet égard, il importe d'assurer la mise en œuvre effective des résolutions pertinentes de notre Organisation, notamment celles du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1860 (2009) en date du 8 janvier 2009, préconisant le cessez-le-feu, la levée de l'embargo contre Gaza et la relance des négociations

afin de parvenir à une paix globale. Nous appelons à la reprise rapide du processus de paix et encourageons les efforts de réconciliation entre Palestiniens sous les auspices de l'Égypte.

La situation est d'autant plus critique que la récente agression israélienne contre la bande de Gaza a non seulement exacerbé les clivages entre les communautés israélienne et palestinienne, mais surtout engendré un désastre humanitaire à Gaza. Nous saluons l'initiative du Secrétaire général de dépêcher une mission d'enquête à Gaza pour faire des investigations sur les crimes de guerre commis par l'armée israélienne. De même, nous encourageons l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les autres organisations humanitaires, qui font un travail remarquable sur le terrain.

Sur le chemin qui mène à la réalisation de cette paix globale que nous appelons de tous nos vœux, je voudrais réaffirmer le soutien constant et indéfectible du peuple et du Gouvernement maliens à la juste et noble cause du peuple palestinien. Le Mali demeure fermement convaincu qu'avec l'appui de la communauté internationale et la solidarité de tous les peuples épris de paix et de justice, que le peuple palestinien recouvrira ses droits nationaux, notamment son droit à un État souverain et indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, remercier M. Lynn Pascoe pour son exposé de ce matin. C'est également un plaisir de vous voir, Monsieur le Président, présider la présente séance.

Beaucoup a été dit ici aujourd'hui. Beaucoup a été exprimé en ce qui concerne l'espoir et en ce qui concerne ce que l'avenir nous réserve. Je crois que la paix devient peu à peu un mot qui, dans le vocabulaire international de la diplomatie, signifie en réalité « ne rien faire », et cela est un commentaire extrêmement regrettable sur l'avenir de l'humanité.

Je sais pertinemment que la communauté juive a été confrontée à une diaspora terrible. J'ai lu à ce sujet dans des livres d'histoire. En tant qu'historien, je dirai que la manière dont ils ont été dispersés était détestable. En tant qu'homme qui a connu les ghettos de Varsovie, qui a lu *Le journal d'Anne Frank* et qui a

apprécié la grande musique connue internationalement qu'ils ont composée et les traditions culturelles très riches qu'ils ont apportées en tant que précurseurs des religions et des communautés d'Abraham, je sais qu'ils étaient à bien des égards un modèle de courage. Ceux qui ont connu un Armageddon savent sûrement qu'il vaut mieux ne pas en créer un autre.

J'ai récemment lu dans la presse les déclarations de jeunes soldats idéalistes de l'armée israélienne, et j'ai constaté la façon dont ils évoquaient les moyens dont on a usé pour leur insuffler une ferveur de guerre de religion afin de les convaincre de se rendre dans la bande de Gaza pour faire face à ce qui s'y produisait. C'est un triste jour quand nous jouons à de tels jeux qui créent des divisions de par le monde.

Je sais bien que les musulmans ont des traditions très anciennes. À une époque, après les persécutions particulièrement horribles subies par la communauté, lorsque des registres ont été mis en place en Espagne, les califes musulmans qui régnaient sur Jérusalem à cette époque ont proposé pour la première fois à la diaspora de revenir à Jérusalem. Il s'agissait des califes ottomans qui introduisirent à nouveau, par la suite, un membre de la communauté au conseil de Jérusalem. C'est l'Histoire. J'estime que donner une connotation de guerre sainte à ceci, comme ce que je le lis aujourd'hui dans les journaux, est extrêmement triste.

C'est encore plus triste parce que, à de nombreux égards, comme je l'ai déjà indiqué précédemment, certaines des bases très importantes de la civilisation viennent de la communauté juive. Ses souffrances font partie de l'Histoire. Qui n'a pas lu Léon Uris? N'avons-nous pas tous subi en raison de ce qui s'est produit? Alors, si vous avez fait face à tout ceci, comment pouvez-vous infliger de telles choses à d'autres que vous? L'une des choses que les différents livres et les différentes prophéties ont révélées est l'immense courage, l'infinie patience et l'immense souci de prendre soin des enfants de Dieu. Ne sommes-nous pas tous des enfants de Dieu? Nous le sommes.

C'est pourquoi j'estime qu'il est temps de prendre conscience que l'on espérait mieux que cela. Le monde considère Israël comme un modèle en Occident. Combien d'enfants connaissons-nous en Amérique et en Europe qui jouent avec des petits jouets qui peuvent parfois causer d'immenses dégâts? Combien en connaissons-nous qui ont, en réalité, à cause d'un dispositif incendiaire, accidentellement tué des milliers de personnes, et ce même dans la ville de

New-York? Hier, il y a eu un jour de souvenir pour de nombreuses personnes qui sont mortes des suites d'un incendie. Alors, exercer des représailles, avec la puissance d'un empire, causant la mort de milliers de personnes dans ces représailles, ceci est regrettable.

Ceci est encore plus regrettable car cela vient d'un peuple qui devrait être connu dans l'Histoire pour sa résistance, sa force morale et son courage. De telles convictions ne vous rendent pas faible, elles vous rendent plus fort. Mais la force ne vient pas de la domination des autres. C'est pourquoi un David, petit et plein de défi, a lancé la fronde qui terrassa Goliath. Le sujet était, toutefois, qu'il soit resté une personne honorable et s'est rappelé que sa force ne devait pas être employée pour infliger le mal aux innocents. C'est une leçon que nous devrions tirer de l'Histoire.

Le conflit non réglé arabo-israélien reste la bête noire de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Il manque un processus réel, quel qu'il soit. Nous entendons parler du processus de paix, nous entendons parler des feuilles de route. C'est ahurissant. Je n'ai jamais complètement compris les mots « un pas en avant et deux pas arrière » que lorsque cette partie du monde en particulier m'a prouvé que cette expression représente quelque chose que nous pouvons croire. Nous avons été témoins à plusieurs reprises d'espairs réduits à néant et d'incidents internationaux qui ont été engendrés par des événements relativement peu importants. Nous avons été témoins de violations absolues du droit international et des résolutions de l'ONU. Nous avons été témoins de politiques et de pratiques draconiennes. Nous avons été témoins du morcellement et de la fracture absolue de la société palestinienne. Nous avons été témoins de la construction de murs.

Étonnamment, le plus grand mur au monde, la Grande Muraille de Chine, n'a pas pu longtemps empêcher les maraudeurs d'entrer, mais il a certainement permis d'empêcher de sortir les nombreuses personnes qui ne pouvaient pas échapper aux pratiques perverses de nombre d'empires. Est-ce que ceci crée l'espoir? Est-ce que ceci crée un meilleur système? Est-ce que ceci crée quelque chose dont le monde peut être fier? Je pense que le droit de libre circulation des personnes et la poursuite ininterrompue des activités d'implantation créent de nouveaux faits sur le terrain. Le siège inhumain et illégal de la bande de Gaza, qui se poursuit, l'a transformée virtuellement en une prison à ciel ouvert, où des centaines de milliers

d'êtres humains vivent dans une misère abjecte, si près de la Méditerranée et du monde civilisé des Grecs, où tout a commencé, et retournent sous les bombardements aux siècles obscurs. Le monde a assisté à beaucoup de cruauté, et à plus de cruauté encore, en simple spectateur : les souvenirs obsédants de la dévastation infligée à la population innocente de Gaza, l'assassinat de cinq sœurs d'un seul coup de feu tiré à travers la fenêtre sans raison apparente.

Je ne sais pas comment on pourrait justifier n'importe lequel de ces actes. Mais où est le sentiment d'outrage qui se traduirait concrètement – en un changement sensible de la vie des Palestiniens? Si Israël mérite des critiques, la communauté internationale, complice par son inaction, est non moins responsable. Les attaques dirigées contre les bâtiments et le personnel même des Nations Unies a manifesté un total manque de respect. Il ne s'agit pas seulement du dommage physique causé, mais de l'icône qui s'est écrasée, entraînant du même coup la fin de l'innocence. Nous accueillons avec satisfaction l'initiative prise par le Secrétaire général de créer une commission d'enquête.

Mais nous ne devons pas perdre de vue le tableau d'ensemble. Le sentiment général de pessimisme qui entoure le processus de paix n'est pas de bon augure. La communauté internationale doit recentrer son attention et mobiliser ses énergies et ses efforts pour relancer le processus de négociation sur la paix et aborder tous les problèmes de fond en vue d'un règlement global et équitable et d'une solution durable dont les paramètres existent déjà, à savoir les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le principe de la terre contre la paix, les termes de référence de la Conférence de Madrid, la Feuille de route, l'Initiative de paix arabe et les principes énoncés à la Conférence d'Annapolis. Pour qu'une paix globale soit instaurée dans la région, il doit y avoir aussi un progrès parallèle sur les volets Israël-Syrie et Israël-Liban.

Pour terminer, notre objectif stratégique commun doit être de parvenir sans retard à un règlement d'ensemble du conflit arabo-israélien, y compris le problème fondamental de la Palestine. Tous les États Membres doivent appuyer pleinement – sur les plans moral, diplomatique, politique et économique – sa réalisation. En fait, celle-ci aurait un impact positif sur la paix et la sécurité régionales et internationales et aiderait à stabiliser d'autres situations au bord de l'éclatement à travers la région. Tout en demeurant

pleinement attaché à la juste cause du peuple palestinien, le Pakistan continuera à jouer le rôle qui lui revient dans l'effort collectif pour instaurer une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Escalona Ojeda (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous saluer très respectueusement et vous exprimer, au nom du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, notre gratitude pour l'importante tâche que vous assumez à la barre du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons votre attachement résolu à la paix et à la défense de la souveraineté de tous les peuples du monde, en particulier de la Palestine.

Quand notre gouvernement, par l'entremise de la Mission de la République bolivarienne du Venezuela auprès des Nations Unies, a exprimé dans cet organe ses vues sur la crise du Moyen-Orient et sur la situation en Palestine, nous avons averti de l'urgente nécessité d'empêcher le Gouvernement israélien de commettre, au moyen de sa machine de guerre, ce qui serait un crime contre l'humanité comme nous l'avions prédit. Ces 22 journées d'occupation et d'agression, du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009, l'ont confirmé selon les chiffres fournis par le Rapporteur spécial des Nations Unies aux droits de l'homme.

Durant l'occupation, 1 434 Palestiniens ont perdu la vie, dont 235 combattants, 239 officiers de police et 960 civils, parmi lesquels 288 enfants et 121 femmes. En outre, 5 303 Palestiniens ont été blessés, dont 1 606 enfants et 828 femmes. Même aujourd'hui, la majorité des blessés n'ont pas été en mesure de reprendre une vie normale en raison des lésions subies durant le conflit. On n'a absolument jamais vu exhiber tant de brutalité devant les yeux du monde.

Notre gouvernement dénonce avec éclat la violation flagrante du droit international et des droits fondamentaux des Palestiniens à Gaza. L'application inefficace de la résolution 1860 (2009), en date du 8 janvier 2009, qui est demeurée lettre morte, est à l'origine de la tragédie que nous déplorons aujourd'hui. La résolution, par laquelle le Conseil de sécurité exigeait un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, a tristement illustré l'inaction des grandes puissances s'agissant d'exhorter Israël à cesser ses attaques contre Gaza. Le blocus n'a pas été levé; il

n'y a pas non plus de liberté de passage pour permettre à l'aide humanitaire d'entrer dans Gaza et de faire en sorte que la ville cesse d'être une prison et un camp de concentration.

Nous devons nous souvenir que le Gouvernement bolivarien du Président Hugo Chávez Frias a décidé d'expulser l'Ambassadeur d'Israël de notre pays pour l'action militaire disproportionnée et injustifiable menée contre le peuple palestinien. Le Rapporteur spécial des Nations Unies, Richard Falk, a lui-même exhorté l'Organisation à prendre des mesures urgentes pour protéger une population civile soumise à un châtiment collectif qui représente un crime contre l'humanité. À ce moment, M. Falk a estimé que la Cour pénale internationale devait enquêter sur la situation afin d'établir si les autorités civiles et militaires israéliennes responsables du siège de Gaza devraient être inculpées et jugées pour violations du droit pénal international.

Aujourd'hui, nous notons que malgré la résolution ES-10/18, adoptée par l'Assemblée générale à la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence tenue les 15 et 16 janvier 2009, sur les actions israéliennes illégales dans Jérusalem-Est occupé et le reste du territoire palestinien occupé, résolution qui a exigé la fin de l'occupation, l'agression israélienne continue. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens, M. Richard Falk, a de nouveau signalé qu'Israël a commis des violations massives durant les 22 journées de l'invasion de la bande de Gaza. Il a confirmé que les bombardements effectués par les forces israéliennes sur la population civile palestinienne constituaient une violation massive du droit humanitaire international. Le rapport du Rapporteur spécial permettra au Conseil des droits de l'homme, à Genève, de confirmer que le Gouvernement israélien a commis des crimes de guerre au regard des Conventions de Genève. Les conclusions de l'expert des Nations Unies sont formelles. L'armée israélienne a commis des crimes tels que l'exécution délibérée de femmes et d'enfants par des tireurs d'élite. Elle a délibérément détruit des infrastructures : écoles, universités, services publics, réseau d'eau et d'électricité, et 21 000 demeures, aggravant ainsi les indicateurs déjà négatifs du développement humain et réduisant la population de Gaza aux plus abjects niveaux de pauvreté.

Le Gouvernement israélien ne peut continuer indéfiniment d'ignorer le droit international.

L'indifférence et la complicité ont manifestement des conséquences négatives pour les Palestiniens, jour après jour. Pire encore, cependant, elles créent un précédent qui pourrait affecter tous les pays, notamment concernant l'impunité au niveau international, et susceptible de créer un environnement propice à la déstabilisation du système international. C'est pourquoi il importe d'établir la responsabilité criminelle pour ce qui s'est passé, de crainte que le Conseil de sécurité ne perde davantage de crédibilité et de sa légitimité.

Il ne faut pas prendre notre critique à l'égard du Gouvernement israélien et de la politique de génocide de l'armée israélienne pour de l'antisémitisme. Le Gouvernement bolivarien respecte le peuple juif et ses croyances et pratiques religieuses. Au Venezuela, les communautés juives jouissent de la pleine garantie que leur culture, leur bien-être économique et leurs aspirations sociales seront respectés – comme il se doit dans un pays tolérant, pluriethnique et multiculturel qui fait preuve de tolérance tant à l'égard des personnes nées au Venezuela qu'à l'égard des immigrants. Notre respect s'étend au peuple juif au Venezuela et partout dans le monde.

Nous croyons à l'importance des initiatives prises pour parvenir à la paix au Moyen-Orient, notamment la revendication de la Palestine en tant que nation qui exige la paix et le respect de sa souveraineté pour le développement intégral de son peuple. La Ligue des États arabes joue à cet égard un rôle fondamental. L'ONU doit insister sur la nécessité de répondre aux besoins urgents de la population et instaurer une paix durable, ce qui ne sera possible que si l'on poursuit la quête de la justice de manière systématique.

Le fait est que le Moyen-Orient ne connaîtra pas la paix tant que l'occupation continue, tant que le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination lui est refusé, tant que les pratiques inhumaines et dégradantes persistent quotidiennement contre des milliers de Palestiniens, et tant qu'Israël poursuit ses activités de peuplement.

Face à ce drame, la Palestine a produit de grands poètes qui confèrent une grande distinction à la mémoire de ce peuple. Je voudrais terminer en citant le poème « Patrie » du poète palestinien Ibrahim Nasrallah.

« Sous le joug de nos matins
Le soleil s'effrite
Et dans les ténèbres de nos pas

Notre souffle haletant est en feu
Ces patries incomplètes
Où nous ne semblons être
Rien de plus que des prisonniers de guerre. »

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Weissbrod (Israël) (*parle en anglais*) : Je ne prendrai pas beaucoup de temps du Conseil. Je voudrais simplement faire une brève observation sur les déclarations des représentants de la Syrie et de l'Iran. Il est surprenant que des pays qui continuent d'appuyer activement les terroristes, de saboter le processus de paix et d'encourager les attentats suicides à la bombe et de faire entrer des armes en contrebande dans la région – au Liban et à Gaza – en ce moment même, nous fassent des sermons sur le processus de paix, sur les valeurs morales et sur le bilan en matière de droits de l'homme. Je suggère à ces pays et à certains autres membres du Conseil qui ont pris la parole d'examiner leurs propres bilans en matière de droits de l'homme avant de parler des autres. En Israël, nous sommes fiers du sentiment d'autocritique de notre société et de notre État. Nous espérons que des pays comme la Syrie et l'Iran, et certains autres États Membres qui ont pris la parole, seront un tant soit peu capables de faire preuve d'autocritique.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé la parole. Je lui demande de bien vouloir être bref.

M. Falouh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je suis désolé de reprendre la parole. Je veux simplement répondre à la déclaration que vient de faire le représentant d'Israël. Cette déclaration contient des affirmations trompeuses et déforme la vérité, ce qui s'inscrit dans la campagne désespérée d'Israël pour détourner l'attention de l'opinion publique des activités, des atrocités et de l'holocauste menés quotidiennement par l'État terroriste d'Israël dans les territoires palestiniens occupés.

Un observateur sage et averti verra immédiatement que les affirmations et allégations faites par le représentant israélien aujourd'hui cherchent à camoufler les violations israéliennes de la souveraineté du Liban et de la résolution 1701 (2006). Les rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) indiquent que la Force frontalière commune du Liban, qui comprend les quatre principaux organes compétents du Gouvernement libanais, n'a constaté aucune preuve de

contrebande d'armes. Ces informations cruciales sont conformes aux déclarations faites précédemment par de hauts responsables libanais et aux conclusions des Equipes indépendantes d'évaluation de la frontière libanaise I et II.

Les déclarations d'Israël ne changent rien au fait que le bilan d'Israël en matière de terrorisme est le plus considérable et le plus sombre. Il faudrait une encyclopédie, un musée et des archives pour faire la lumière sur les crimes de génocide, les crimes de guerre et le nettoyage ethnique commis par Israël contre les Palestiniens, les Syriens, les Libanais, les Égyptiens, les Jordaniens et d'autres au cours de son histoire sanguinaire.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je ne prendrai pas beaucoup de temps du Conseil, car nous avons déjà indiqué officiellement quelle était la position de mon pays. Je voulais simplement réitérer que nous rejetons les accusations infondées du représentant du régime

israélien. À n'en pas douter – et cela va sans dire – ces déclarations ont pour but de détourner l'attention de la communauté internationale de ce qu'elle devrait considérer, à savoir les crimes et les atrocités israéliens, qui sont bien connus de la communauté internationale. À maintes reprises, non seulement l'Iran et certains des autres pays mentionnés par le représentant d'Israël ont rappelé ces crimes, mais en fait tous les membres du Conseil et l'ensemble de la communauté internationale. Nous avons officiellement condamné dans les termes les plus énergiques tous ces crimes et toutes ces atrocités perpétrés contre le peuple palestinien. Le régime israélien a effectivement donné l'un des exemples les plus clairs du terrorisme d'État. Le terrorisme d'État du régime israélien, associé à son comportement diabolique, fait peser l'une des plus grandes menaces sur la région et sur la communauté internationale aujourd'hui.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 20.